#### AB/INA **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2018- 0499 /PRES/PM/MJFIP/ MFSNF/MFPTPS/MINEFID/MS portant adoption de la Politique sectorielle « Travail, Emploi e Protection Sociale » 2018-2027.

# LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VISAUF 1900378 le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier  $\mathbf{v}\mathbf{u}$ Ministre:

le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du VU Gouvernement; .

le décret n°2018-0272/PRESPM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement;

le décret n° 2016-931/PRES/PM/MINEFID du 03 octobre 2016 portant adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020;

le décret n° 2016-380/PRES/PM/MJFIP du 20 mai 2016 portant organisation VU du Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles ;

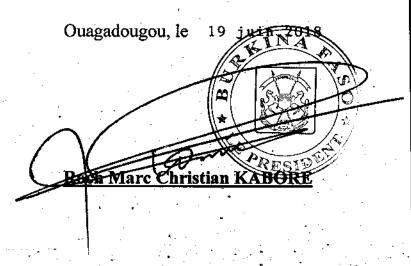
rapport du Ministre de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Sur Professionnelles:

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 18 avril 2018;

### <u>DECR</u>ETE

Article 1: Est adoptée la Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection Sociale » 2018-2027 dont le document est joint en annexe au présent décret.

Article 2: Le Ministre de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles, Le Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Le Premier Ministre

Vhieba

#### Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles

Le Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille

Smaila OUEDRĂOGO

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Seni Mahamadou OUEDRAOGO

Helene Marie Laurence ILBOUDO/MARCHAL

Le Ministre de l'Economie, des Finances et Développement

Hadizatou Rosine COLLIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé

Nicolas MEDA

BURKINA FASO Unité – Progrès – Justice



# POLITIQUE SECTORIELLE

**Travail, emploi et protection sociale** 2018-2027

Décembre 2017

#### TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	7
RESUME	5
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR	
I.1.CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL	9
I.1.1.Contexte politique	9
I.1.2.Contexte socio-économique	9
I.1.3 Contexte culturel et religieux	10
1.2 CADDE ORGANISATIONNEL, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	11
121 Cadre promisationnel et institutionnel	11
122 Cades insidiana	12
1.3 LES ACTEURS ET LEURS ROLES	13
I A EVALUATION DES DESSOURCES DU SECTEUR	13
I.4.1.Evaluation des ressources humaines	14
The Tarte of the second	14
1.5 Bilan des politioues et strategies anterieures	15
I 6 I ES CRANDS DEFIS A RELEVER	то
PARTIE II : ELÉMENTS DE LA POLITIQUE	19
II.1.LES FONDEMENTS	19
II.1.1 Au niveau înternational	19
. II I AN MINAGI POULINGS	
TI 1 9 Auf minage mational	
II ? VICION	Z1
II 2 I DO BRINGIDES BIDESTEIDS	21
TEAT TO COMPANY AND AND COMPANY OF THE CHARLES	22
II 4 1 I 'objectif alobal et les impacts attendus	22
II.4.2.Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets sectoriels attendus	23
PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	37
ing terminal in the contract of	37
III 1 1 I e dispositif institutionnel de pilotage	37
III. 1.2.Les instances	3/
III. 1.3. Les instruments de mise en œuvre	37
III.1.4.Les acteurs de mise en œuvre	38
TIL2. LE SUIVI ET L'EVALUATION	39
III.2.1.Le mécanisme de suivi et d'évaluation	39
III.2.2.Les outils de suivi et d'évaluation	39
III.3.Le mecanisme de financement	39
III.4.L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES	39
LINEVE	

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMU Assurance Maladie Universelle

ANPE Agence Nationale Pour l'Emploi

BIT Bureau International du Travail

CARFO Caisse autonome de retraite des fonctionnaires

CCT Commission Consultative du Travail

CEFP Conseillers en Emploi et en Formation Professionnelle

CEFPO Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou

CFPI Centre de formation professionnelle et industrielle de Bobo

CFPR-Z Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré

CIFRAFG Centre d'Information, de Formation et de Recherche-Action sur la

Femme et le Genre

CJEP Conseillers de Jeunesse et d'Education Permanente

CMLS Comité Ministériel de Lutte contre le Sida

CNEFP Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

CNSS Caisse nationale de sécurité sociale

CSD Cadre Sectoriel de Dialogue

CSD/TEPS Cadre Sectoriel de Dialogue « Travail, Emploi et Protection Sociale »

DAF Direction de l'Administration des Finances

DGAEF Direction Générale de l'Autonomisation Economique de la Femme.

DGEPEA Direction Générale de l'Encadrement et de la Protection de l'Enfant et de

l'Adolescent

DGESS Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles

DGIPE Direction Générale de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi

DGPFG Direction Générale de la Promotion de la Famille et du Genre

DGPPF Direction Générale de la Protection et de la Promotion de la Femme

DGPS Direction générale de la protection sociale

DGSN Direction Générale de la Solidarité Nationale

DGT Direction Générale du Travail

DRH Direction des Ressources Humaines

INSD Institut National de la Statistique et de la Démographie

MFPTPS Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

MFSNF Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille

MJFIP Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion

Professionnelles

MS Ministère de la Sante

MTSS Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

OEV Orphelins et autres Enfants Vulnérables

OIT Organisation Internationale du Travail

ONEF Observatoire National de l'Emploi et de la Formation

ONG Organisation Non Gouvernementale

OST Office de Santé des Travailleurs

PA/ISJD Programme d'Appui à l'Insertion Socio-professionnelle des Jeunes

Diplômés en fin de cycle des universités, écoles et instituts supérieurs

PIAF Programme Intégré d'Autonomisation Economique de la Femme

PNAS Politique Nationale d'Action Sociale

PNDES Plan National de Développement Economique et Social

PNE Politique Nationale de l'Emploi

PNG Politique Nationale Genre

PNPF Politique Nationale de Promotion de la Femme

PNPS Positique Nationale de Protection Sociale

PNT Politique Nationale du Travail

PPTD Programme pays de Promotion du Travail Décent

PSD Plan stratégique de développement

RAMU-BF Régime d'Assurance Maladie Universelle au Burkina Faso

RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SP/CONASUR Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de

Réhabilitation

SP/CNC Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Certification

SP/CNE Secrétariat permanent du conseil national pour l'enfance

SP/COMUD/H Secrétariat permanent du Conseil national multisectoriel pour la

protection et promotion des droits des personnes handicapées

ST-AMU Secrétariat technique de l'assurance maladie universelle

TIC Technologie de l'information et de la communication

#### AVANT PROPOS

Le gouvernement burkinabè, à travers l'adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, entend impulser une nouvelle dynamique de gouvernance qui prenne en compte les fortes attentes des populations exprimées lors de l'insurrection populaire d'octobre 2014. Pour sa mise en œuvre, quatorze (14) secteurs de planification dont celui du Travail, emploi et protection sociale (TEPS) ont été définis. Ce secteur qui a pour Chef de file le Ministère en charge de l'emploi comprend le Ministère en charge du travail et de la protection sociale, le Ministère en charge du genre et le Ministère en charge de la santé.

Conformément aux orientations du PNDES, le secteur «Travail, emploi et protection sociale» doit disposer à l'instar des autres secteurs, d'une politique unique. Précédemment, les actions mises en œuvre par ce secteur relevaient de plusieurs documents de politique. Il s'agit de la Politique nationale du travail (2011-2020), le Programme pays de promotion du travail décent au Burkina Faso (PPTD/Burkina Faso 2012-2015), la Politique nationale de l'emploi (PNE 2008), la Politique nationale de protection sociale (PNPS 2013-2022), la Politique nationale d'action sociale (PNAS) 2007-2015, le plan stratégique de développement de l'office de santé des travailleurs (PSD, 2016-2020), la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF2005-2010) et la Politique Nationale Genre (PNG 2009-2019).

La mise en œuvre de ces politiques ont permis d'enregistrer des acquis importants. Cependant ces résultats restent insuffisants et d'énormes défis demeurent au regard des profondes aspirations des populations en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. Aussi, les différents indicateurs traduisant la situation du marché du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la promotion du genre sont peu reluisants. Ces relatives contre-performances attestent de la nécessité de renforcer les acquis et de proposer des actions audacieuses en vue d'impulser une nouvelle dynamique favorable à la mise en œuvre réussie du PNDES.

C'est dans ce sens que le gouvernement a entrepris selon une approche participative et inclusive, l'élaboration de la présente politique qui vise à l'horizon 2027, une Nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale.

Le gouvernement fonde beaucoup d'espoir sur ce document qui constitue une opportunité de réaffirmer son engagement et son leadership dans la promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement.

De ce fait, j'exprime en mon nom propre et à celui des collègues, vice-présidents du secteur, ma gratitude à l'endroit des Partenaires sociaux, des Organisations non gouvernementales, des Organisations de la société civile, des Partenaires techniques et financiers, pour leur accompagnement à l'élaboration du présent document.

J'exhorte l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur, à une réelle appropriation de ce document de politique qui servira de boussole pour nos actions d'ici à l'horizon 2027

Ministre de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles, Chef de file du CSD/TEPS

#### RESUME

L'analyse diagnostique du secteur « Travail emploi et protection sociale » montre que de nombreux défis sont à relever au regard des insuffisances constatées dans la mise en œuvre des politiques antérieures même si d'importants acquis ont été enregistrés.

En termes d'acquis, dans le secteur, on retient entre autres le renforcement du contrôle des entreprises, l'élaboration et la vulgarisation des textes d'application de la loi n°028 portant Code du travail au Burkina Faso, les lois n°0047/ADP du 29 novembre 1994, n°022-2006/AN du 16 novembre 2006 et n°015-2006/AN du 11 mai 2006 sur la sécurité sociale dans le privé et le public la formation et recrutement de ressources humaines de sécurité et santé au travail, l'organisation régulière des visites médicales des travailleurs (VMT) dans les secteurs public et privé, le renforcement du dispositif national de promotion de l'emploi, l'élaboration des Stratégies régionales de l'emploi (SRE) et de leurs plans d'actions en vue de la prise en compte de l'emploi au niveau local, l'élaboration et l'adoption de la méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso et de l'outil harmonisé de collecte des données, l'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services sociaux, l'adoption de la loi n°060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU) au Burkina Faso, l'orientation des décisions et des actions en matière de famille, d'enfance, de solidarité nationale et de gestion des catastrophes, l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants et la formulation de stratégies et de plans d'actions y relatifs, l'adoption de textes de lois en faveur des femmes, la création des Maisons de la femme, l'institutionnalisation du forum national de la femme et la mise en place de programmes et projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

En dépit de ces acquis, de nombreuses insuffisances entravent le bon fonctionnement du secteur. On peut citer entre autres, le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNT ayant entrainé un faible taux de réalisation des actions programmées, le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1, la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail, la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation, l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent, la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles, la faible organisation du système d'information et d'intermédiation sur le marché du travail, l'absence d'un plan d'opérationnalisation et d'un dispositif de suivi-évaluation de la PNAS, la faible appréhension et analyse des facteurs d'ordre structurel à l'origine des inégalités entre les hommes et les femmes, l'insuffisance des ressources financières, la faible capacité d'influence des cellules genres, la faible intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement et la faible production des statistiques sensibles au genre.

En vue de renforcer les acquis et remédier aux insuffisances, le secteur s'est fixé des défis à relever. Il s'agit : de l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, du renforcement de la dynamique de création d'emplois productifs et décents, de l'amélioration de la productivité et de la qualité de l'emploi dans l'économie informelle, de la promotion de l'assurance sociale, de l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et de la famille, du renforcement de la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires, de l'amélioration du statut socioéconomique et juridique de la femme et de la réduction des inégalités de genre.

Pour ce faire, la PS/TEPS a pour ambition de faire du Burkina Faso: « une Nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale à l'horizon 2027 », dont l'objectif global est de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso.

La mise en œuvre de la politique aura les impacts suivants : (i) l'emploi productif et le travail décent sont promus, (ii) la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents est améliorée, (iii) la protection sociale est garantie à tous et (iv) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

Pour ce faire, quatre (04) axes stratégiques sont retenus. Il s'agit (i) de la promotion du travail décent, (ii) de la promotion de l'emploi productif et décent (iii) de la promotion de la protection sociale et (iv) de l'autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre.

En vue d'une mise en œuvre réussie de la politique sectorielle, il est envisagé l'élaboration de son Plan d'actions opérationnel qui prendra en compte des actions de mitigation des principaux risques suivants : (i) l'insécurité, (ii) les troubles socio-politiques, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la faible adhésion des acteurs et (v) le risque financier.

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso a une longue et bien riche expérience en matière de planification. En effet, depuis les indépendances, il a élaboré et mis en œuvre plusieurs plans de développement. Pour les plus récents, le pays s'est doté en 2000 d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Après une décennie de mise en œuvre du CSLP (2000-2010), les indicateurs dans certains domaines sociaux se sont améliorés (eau, santé, éducation, etc.). Par contre la pauvreté monétaire est demeurée massive malgré une croissance économique moyenne de 5,4% par an entre 2007 et 20161. Ce paradoxe apparent a conduit le gouvernement à opter pour la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Cette option plus volontariste est centrée sur le renforcement des capacités productives de l'économie nationale. Toutefois, la mise en œuvre de la SCADD n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés en matière d'emploi, de travail, et de protection sociale.

Tenant compte des contraintes et insuffisances de la mise en œuvre du CSLP et de la SCADD, le Plan national de développement économique et social (PNDES), en tant que référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020, se veut une nouvelle approche de planification sur les plans stratégique et opérationnel.

Pour atteindre les cibles et les objectifs définis dans le PNDES, quatorze (14) secteurs de planification ont été adoptés parmi lesquels figure celui du « Travail, emploi et protection sociale (TEPS) ». Pour une mise en œuvre réussie du PNDES, chaque secteur de planification devra disposer d'une politique sectorielle, d'où le présent document de politique sectorielle Travail, emploi et protection sociale qui s'articule autour des points suivants : (i) l'analyse de la situation du secteur,(ii) l'analyse des ressources, (iii) l'analyse des politiques antérieures, (iv) l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, (v) l'identification des défis, (vi) les orientations stratégiques, (vii) le dispositif de mise en œuvre, (viii) l'analyse des risques.

#### Délimitation du secteur

Le secteur couvre les domaines du Travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la femme et genre.

Le domaine du travail s'entend des actions, mesures ou initiatives entrant dans le cadre de la régulation du marché du travail national, d'incitation à l'investissement ou d'amélioration des relations professionnelles entre les employeurs et les travailleurs. Il implique l'application de la réglementation en matière de travail.

En ce qui concerne le domaine de l'emploi, il se réfère à la disponibilité et à la qualité des postes de travail dans les secteurs d'activités de l'économie. Il est transversal en ce sens qu'il est appréhendé dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et démographique. En effet, la situation de l'emploi est perçue à travers l'évolution de ses principaux déterminants que sont la dynamique démographique, l'efficacité du système éducatif et de formation, l'évolution de la structure de l'économie ainsi que le potentiel du marché du travail en termes d'opportunités d'emplois.

S'agissant du domaine de la protection sociale, il a trait à l'ensemble des interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi. La protection sociale est un investissement soutenant le développement du capital humain et la croissance économique. Elle comporte deux (02) volets à savoir les filets sociaux de sécurité et l'assurance sociale.

<sup>1</sup> IAP, DGEP

Quant au domaine de la femme et genre, il couvre les actions de promotion du développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir leur autonomisation socioéconomique et le renforcement de l'équité genre à tous les niveaux.

#### L'importance de la politique

L'attelage Travail, emploi et protection sociale est cohérent et justifié car les trois entités sont intrinsèquement liées pour une lutte efficace contre le chômage et la pauvreté. En effet, la politique sectorielle « Travail, emploi et protection sociale » ambitionne de prendre toutes les mesures opportunes pour favoriser l'établissement et le maintien du plein emploi productif et décent au profit de la main-d'œuvre ainsi qu'une protection sociale pour tous. S'il est admis que l'emploi est essentiel pour la lutte contre la pauvreté, force est de constater que la pauvreté ne peut être réduite au seul problème de l'emploi. L'augmentation du taux d'emploi et la diminution du chômage ne vont pas toujours de pair avec une diminution de la pauvreté.

Le développement économique et social d'une société ne peut se réaliser pleinement si la population ne bénéficie pas d'un socle de protection sociale. Aussi est-il impossible de réaliser l'emploi décent sans respecter les principes et droits fondamentaux au travail d'une part, et de partager équitablement les avantages découlant des gains de productivité sans dialogue social d'autre part.

Toujours dans le sens d'un véritable développement, la promotion de l'autonomisation socioéconomique des femmes et la réduction des inégalités sociales et de genre à tous les niveaux contribueront à améliorer les conditions de vie des femmes.

### PARTIE I: ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

Le contexte dans lequel évolue le secteur TEPS sera analysé sous l'angle politique, socioéconomique et culturel, organisationnel, institutionnel et juridique et des acteurs et leurs rôles.

### I.1. Contexte politique, socio-économique et culturel

#### I.1.1.Contexte politique

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Burkina Faso s'est engagé dans la construction d'une société démocratique pour un développement durable à travers la mise en place d'institutions démocratiques et l'adoption de mesures politiques pour l'épanouissement de la population. Cependant, le pays a connu une série de crises sociopolitiques (le Soulèvement Populaire du 03 janvier 1966, l'avènement de la révolution démocratique et populaire du 04 août 1983 et du Front populaire du 15 octobre 1987, etc.) dues entre autres au déficit de justice sociale, de démocratie et à l'échec des politiques de développement économique et social antérieures ayant affecté notamment le monde du travail.

Le Programme d'ajustement structurel (PAS), mis en œuvre dans les années 90, a eu pour conséquences les privatisations et la fermeture de certaines entreprises, la compression, la réduction du recrutement dans la Fonction publique, etc.

Depuis l'adoption de la Constitution le 11 juin 1991 qui consacre la quatrième République avec un régime constitutionnel qui comprend trois pouvoirs distincts que sont : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire, les autorités du pays se sont toujours engagées dans la construction d'une société démocratique pour un développement durable. Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'institutions démocratiques et l'adoption de mesures et de politiques sectorielles en vue de créer les conditions nécessaires à l'épanouissement et au bien-être de l'ensemble de la population burkinabè. Ces mesures ont concerné entre autres la consolidation de l'activité des partis politiques, la liberté d'association, d'expression et d'opinion, la paix et la stabilité sociales et politiques, la dynamisation du travail parlementaire, la promotion de la presse, du genre, du dialogue social, de la décentralisation et de la réforme du système judiciaire.

Malgré l'adoption et la mise en œuvre des mesures politiques visant à consolider la démocratie et à renforcer la construction de l'Etat de droit, le Burkina Faso a connu en 2011 une série de crises sociopolitiques qui se sont manifestées par des contestations dans les milieux scolaire et estudiantin, syndical, militaire et paramilitaire, etc. Ces mouvements ont conduit à l'insurrection populaire d'octobre 2014, la Transition politique en 2015, le retour à la stabilité politique en 2016 à travers l'élection d'un président démocratiquement élu et l'adoption d'un nouveau référentiel de développement dénommé Plan national de développement économique et social (PNDES).

### I.1.2.Contexte socio-économique

Le Burkina Faso connaît une croissance économique erratique depuis 1960, conséquence d'une série de chocs exogènes négatifs (crises économiques internationales, le Programme d'ajustement structurel etc.). Ces chocs ont été de nature à annihiler les efforts de l'objectif visé d'une croissance soutenue et durable. Cette fluctuation de l'activité économique, en conjonction avec une forte croissance démographique (3,1% par an), n'a pas permis d'enregistrer un véritable progrès en termes de développement économique et social. Cette situation est la conséquence de la persistance de la pauvreté dont l'incidence se situait à 40,1% en 2014.

Selon l'enquête multisectorielle continue (EMC2) de 2014, le taux de chômage est estimé à 6,6% de la population active (main-d'œuvre) âgée de 15 ans et plus avec un taux de sous-emploi estimé à 64% dans le secteur agricole. Le taux de chômage est de 8,6% chez les jeunes de 15 à 24 ans avec un taux encore plus élevé chez les jeunes filles (30%). Quant au taux net d'activité, il se situe à 67,9% au plan national et à 69% et 64,8% respectivement en milieu rural et urbain. Cependant, on constate une proportion des jeunes actifs au chômage de 14,1%.

En outre, selon les données du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, le pays comptait 14 017 262 habitants dont 51,7% de femmes. La majorité des habitants réside en milieu rural (77%) et tirent leurs revenus de l'Agriculture. Cette population estimée à 19 034 397 habitants en 2016 (51,7% de femmes et 48,3% d'hommes) est caractérisée par sa jeunesse (47,3% ont moins de 15 ans, 58,4% ont moins de 20 ans et 32,2% sont dans la tranche d'âge de 15 à 34 ans). Ce nombre de jeunes de 15 à 34 ans était estimé à environ 5 883 928 en 2014 et sera de 8 627 666 en 2023. Cette évolution constitue un atout pour le développement mais représente aussi de nombreux défis à relever en termes de fourniture de services de santé, d'éducation, de formation professionnelle et d'emplois.

Les migrations (internes et externes) constituent un phénomène ancien au Burkina Faso avec des enjeux controversés. Les migrations burkinabè dans leur composante internationale, ont profondément marqué la démographie du pays avec le départ des jeunes valides (15-40 ans) vers l'extérieur. Malgré les multiples avantages de la migration internationale, force est de constater que l'apport de cette migration à l'économie nationale n'a pas été suffisamment robuste pour produire des résultats tangibles3.

La situation sanitaire du Burkina Faso, malgré une amélioration certaine, reste caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés. Les enquêtes font apparaître un taux brut de mortalité élevé au sein de la population de l'ordre de 11,8‰ en 2006. La mère et l'enfant constituent les groupes les plus vulnérables. En effet, le ratio de mortalité maternelle était de 484 pour 100 000 naissances vivantes en 1998 contre 307,3 pour 100 000 naissances vivantes en 2006.

En dépit des performances économiques relativement bonnes avec un taux de croissance moyen de 5,4% entre 2007 et 20164, le Burkina Faso doit faire face aux défis du chômage des jeunes. Dans cette optique, il a été adopté des référentiels de politiques publiques, soulignant la nécessité d'accorder une attention soutenue à la protection sociale de la population.

## I.1.3 Contexte culturel et religieux

Le Burkina Faso est un pays caractérisé par un pluralisme ethnique, avec plus de soixante (60) unités ethnolinguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés.

Ainsi, les lois et pratiques coutumières et religieuses telles que le lévirat, l'excision, le sororat, la polygamie, les mariages précoces et forcés demeurent encore les références pour la majorité de la population.

Aussi, la modernisation amenuise certains éléments positifs de la tradition notamment la solidarité qu'il convient de promouvoir vigoureusement à partir du socle culturel.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Institut national de la statistique et de la démographie(INSD)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Stratégie nationale de migration 2016-2025

<sup>4</sup> IAP, DGEP

En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme ainsi que l'amélioration de la situation des pauvres, le statut de la femme et du pauvre n'a pas significativement changé.

L'entraide et la solidarité familiale et communautaire sont également en recul concomitamment à la montée de l'individualisme et la généralisation des rapports marchands. La quête de biens prime souvent sur la recherche de liens, entrainant une faiblesse dans la prise en charge solidaire des problèmes sociaux et des mécanismes de mobilisation des ressources pour le financement des actions de solidarité. Les conséquences qui en résultent sont l'insuffisance des ressources destinées à la prise en charge des personnes indigentes et nécessiteuses dont le nombre est en constante augmentation.

Le contexte culturel et religieux comporte encore des valeurs favorables à la promotion de la paix, à l'accès et au contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision.

Aussi, les activités culturelles ont-elles créé plus de 170 000 emplois entre 2012 et 2014. Ce chiffre témoigne non seulement de la place du secteur de la culture dans la création d'emplois mais aussi des potentialités dont il regorge dans la réduction du chômage et du sous-emploi au plan national.

## I.2.Cadre organisationnel, institutionnel et juridique

### I.2.1.Cadre organisationnel et institutionnel

Selon la répartition des ministères par secteur de planification et de détermination de leur présidence, le secteur TEPS est organisé de la manière suivante : Le Ministère en charge de l'emploi chef de file, le Ministère en charge du travail et de la protection sociale le Ministère en charge du genre et le Ministère en charge de la santé qui assurent les vices présidences.

Conformément au décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du gouvernement, le secteur TEPS est chargé entre autres de :

#### En matière de travail :

- ✓ l'amélioration de la gouvernance du marché du travail;
- ✓ la promotion de meilleures conditions de travail;
- ✓ la promotion du dialogue social avec les partenaires sociaux.

### En matière d'emploi :

- ✓ la promotion de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le chômage;
- √ la promotion de l'auto emploi ;
- ✓ la facilitation de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

### En matière de protection sociale :

- ✓ la promotion de la solidarité nationale;
- ✓ la promotion et la protection sociale de la famille, de l'enfant et de l'adolescent ;
- ✓ la promotion et la protection sociale des personnes âgées, handicapées, défavorisées, exclues, et nécessiteuses;
- ✓ la conception, l'application, le contrôle et le suivi et l'évaluation de la législation et la règlementation en matière de sécurité sociale et sécurité et santé au travail ;
- ✓ la promotion des mutuelles sociales.

### En matière de femme et genre

- ✓ la promotion socioéconomique et politique de la femme et de la fille ;
- √ la promotion de l'égalité d'accès aux sphères de décisions;
- ✓ la création d'un environnement socioculturel favorable à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

#### I.2.2.Cadre juridique

Le corpus juridique qui encadre le secteur Travail, emploi et protection sociale est constitué de conventions, de lois, de décrets et arrêtés découlant de la Constitution du 11 juin 1991 dont les principaux sont :

#### Dans le domaine du travail :

- les conventions et recommandations de l'OIT;
- la quarantaine de conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso définissant les principes et les droits minimum au travail ;
- la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail;
- la loi n°081-2015/ CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat.

#### Dans le domaine de l'emploi:

- la convention n°122 relative à la politique de l'emploi;
- la recommandation n° 204 de l'OIT relative à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;
- la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat;
- la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des Etablissements publics de l'Etat;
- le décret n°2009-661/PRES/PM/MJE/MTSS/MESSRS, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP).

### Dans le domaine de la protection sociale:

- la loi n°015-2006/AN du 11mai 2006, portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso;
- la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats étendu aux agents contractuels de la Fonction publique à travers la loi n° 006-2001/AN du 17 mai 2001;
- la loi n°022-2006/AN du 16 novembre 2006 portant régime de prévention et de réparation des risques professionnels applicable aux agents de la Fonction publique, aux militaires et aux magistrats;
- la loi n°060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso (RAMU-BF);
- la Zatu an VII du 16 novembre 1989 portant Code des personnes et de la famille ;
- la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE);
- la loi n°024-2016 du 17 octobre 2016 portant promotion des droits des personnes âgées;
- la loi n°012-2010 du 1er avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, les textes instituant le certificat d'indigence ;
- la loi n°012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes;
- la loi n°028-2008/AN du 13mai 2008 portant Code du travail;

l'ensemble des conventions de l'OIT en matière de protection sociale.

Dans le domaine femme et genre:

- la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) ratifiée en 1984;

la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et

municipales au Burkina Faso;

- la loi n°061-2015 /CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

#### I.3 Les acteurs et leurs rôles

Les acteurs intervenant dans le secteur sont constitués de : les acteurs publics (l'Etat central, le parapublic, les collectivités territoriales), les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les partenaires sociaux (organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs), les organisations de la société civile et les ONG).

Les acteurs publics sont chargés :

- d'élaborer des politiques, stratégies et textes (législatifs et règlementaires) en vue de promouvoir les domaines du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la femme et du genre ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre des projets et programmes de promotion du travail décent, d'emploi, de la protection sociale et de la femme et du genre.

Le secteur privé est chargé:

- d'accompagner l'Etat dans la mise en œuvre des politiques, stratégies et textes en faveur du travail
  décent, de l'emploi, de la protection sociale, de la femme et du genre;
- de prendre en compte le genre dans le fonctionnement des entreprises.
- d'investir dans la création d'entreprises pour booster l'économie.

Les partenaires techniques et financiers sont chargés :

- d'apporter un appui technique et/ou financier dans l'élaboration des stratégies et politiques en matière de travail, d'emploi, de la protection sociale et de la femme et du genre;
- d'apporter un d'appui technique et/ou financier pour la mise en œuvre des projets et programmes dans le domaine du travail, de l'emploi de la protection sociale et de la femme et du genre.

### Les partenaires sociaux œuvrent dans :

- la promotion du dialogue social;
- l'accompagnement de l'Etat dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de développement du secteur;
- les plaidoyers auprès des pouvoirs publics pour la mise en place d'entreprises durables et l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations;
- le contrôle de l'action gouvernementale.

### I.4 Evaluation des ressources du secteur

Cette évaluation porte sur les ressources humaines, matérielles et financières du secteur.

### I.4.1. Evaluation des ressources humaines

La gestion de la ressource humaine est très capitale car toute politique de développement repose sur les femmes et les hommes qui en sont les porteurs. Cette ressource doit être disponible, compétente et motivée.

Le secteur « Travail, emploi et protection sociale » mobilise du personnel à profils diversifiés. On y retrouve d'une part, les personnels occupants les emplois spécifiques en matière de travail, d'emploi, et de protection sociale et d'autre part, un personnel de soutien venant en appui dans le pilotage des différentes missions du secteur.

Dans le domaine du travail, l'effectif du personnel technique de l'administration du travail est de 263 agents dont 15,60% de femmes. Cet effectif est composé de 154 inspecteurs du travail et 109 contrôleurs du travail en 2016. Ainsi, les capacités humaines de l'administration du travail correspondent à un inspecteur du travail pour 107 750 travailleurs, contre une norme de 40 000 travailleurs pour un inspecteur du travail admise par le Bureau international du Travail (BIT) pour les pays les moins avancés en application de la convention n°81 de l'OIT.

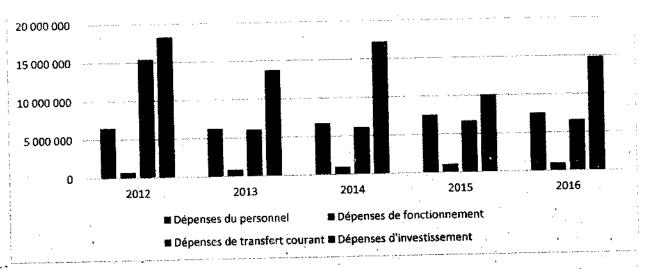
Dans le domaine de l'emploi, au 31 décembre 2016, le personnel du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP) se chiffre à 1 531 agents dont 306 femmes. Au titre des emplois spécifiques, le personnel se chiffrait à 336 cadres de Jeunesse et d'Éducation Permanente contre 216 cadres en Emploi et en Formation Professionnelle.

Dans le domaine de la protection sociale, l'effectif du personnel chargé de la mise en œuvre des actions est estimé à 3 720 agents entre 2015 et 2016 dont 1424 agents (846 hommes et 578 femmes) au MFPTPS, 2097 agents (663 femmes et 1434 hommes) au MFSNF et 199 agents de santé chargés de la mise en œuvre des activités de santé et sécurité au travail

Dans l'ensemble, les ressources humaines du secteur TEPS restent insuffisantes et inégalement réparties. A cela s'ajoute l'insuffisance de formation continue qui s'avère nécessaire avec l'évolution du monde du travail et de la société.

# I.4.2. Evaluation des ressources financières et matérielles du secteur

Graphique n°1: Evolution globale des dotations budgétaires (en millier de FCFA) du secteur

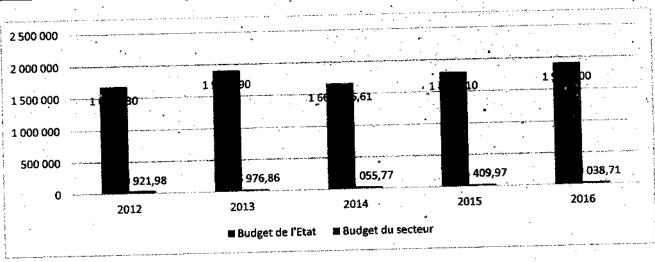


Source : Circuit Intégré de la Dépense (CID), décembre 2017

Entre 2012 et 2016, les ressources financières allouées annuellement au secteur Travail, emploi et protection sociale ont évolué en dents de scie.

Sur la période sous revue, on constate une prédominance des dépenses d'investissements sur les autres types de dépenses.

Graphique n°2: Proportion budget de l'Etat et budget du secteur



Source : Circuit Intégré de la Dépense (CID), décembre 2017

Sur la période indiquée, les Budgets annuels de l'Etat croissent tandis que les allocations financières annuelles allouées au secteur connaissent une baisse considérable de 26,60% (2012 : 40,921 milliards et 2016 : 30,038 milliards F CFA). Les ressources financières du secteur ont connu une baisse sur la période de l'ordre de 7%.

### 1.5 Bilan des politiques et stratégies antérieures

L'évaluation des politiques passées et en cours du secteur TEPS prend en compte les principales politiques et stratégies mises en œuvre dans les différents domaines qui constituent le secteur.

En matière de travail, deux documents de référence peuvent être relevés : la Politique nationale du travail (PNT) et le Programme pays de promotion du travail décent au Burkina Faso (PPTD/Burkina Faso).

### La Politique nationale du travail

Adoptée en juin 2011, la Politique Nationale du Travail (PNT) est le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine du travail. Son objectif général est d'améliorer les conditions de travail et la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.

Les acquis engrangés dans la mise en œuvre de la PNT se résument comme suit : le renforcement du contrôle des entreprises ; l'élaboration et la vulgarisation des textes d'application de la loi n°028 portant code du travail au Burkina Faso ; l'adaptation du cadre juridique national aux instruments internationaux de travail ; la signature de conventions collectives dans plusieurs secteurs, le règlement des conflits, la mise en place des cadres de concertations entre les partenaires sociaux en vue de maintenir la cohésion et la paix sociales.

En termes d'insuffisances majeures, il faut relever la non fonctionnalité du dispositif de pilotage de la politique, la persistance des conflits de travail, l'absence de texte spécifiques régissant certains secteurs d'activité, l'opérationnalisation du plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

# >. Le Programme pays de promotion du travail décent au Burkina Faso (PPTD/Burkina Faso 2012-2015)

Le PPTD/Burkina Faso avait pour objectif global de promouvoir l'accès de la population à un travail décent. Avec l'appui technique du BIT, il a été élaboré en cohérence avec les objectifs stratégiques de la PNT, en l'occurrence la promotion d'un marché de travail davantage favorable à la sécurité et santé au travail. Le manque de ressources financières a été une entrave à la mise en œuvre de ce programme. Le dispositif de pilotage et de suivi n'a pas été opérationnalisé. Ce programme est en cours d'évaluation en vue de l'amorce d'une autre phase.

En matière d'emploi, la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), adoptée en mars 2008 est le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Son objectif principal est d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNE, on peut relever comme acquis :

- le renforcement du dispositif national de promotion de l'emploi;
- le renforcement de la prise en compte de l'emploi au niveau local à travers l'élaboration de Stratégies régionales de l'emploi (SRE) et de leurs plans d'actions.

Les principales insuffisances portent sur :

- le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNE ayant entrainé un faible taux de réalisation des actions programmées;
- la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles ;
- la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ;
- l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur de l'emploi ;
- la faible organisation du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail.

En matière de protection sociale, les référentiels de planification sont la Politique nationale de protection sociale, la politique nationale d'action sociale (PNAS), la politique nationale du travail (PNT), le plan stratégique de développement de la santé des travailleurs.

# > La politique nationale de protection sociale (2013-2022) et la politique nationale du travail

Ces deux (02) politiques visent à contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales en garantissant leur accès universel aux services sociaux de base. Elles disposent de quatre (04) instruments qui sont : les filets sociaux de sécurité, l'assurance sociale, la réglementation sociale et les services d'aides sociales.

La mise en œuvre de ces politiques a permis d'enregistrer les ácquis suivants :

- l'élaboration et l'adoption de la méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso et de l'outil harmonisé de collecte des données;
- l'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services sociaux ;
- l'adoption de la loi n°060-2015 /CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU) au Burkina Faso ;
- l'opérationnalisation du plan national de lutte contre les pires formes du travail des enfants ;
- le renforcement du dispositif national de promotion des mutuelles sociales.

### En termes d'insuffisances, il faut relever :

- le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNT ayant entrainé un faible taux de réalisation des actions programmées;
- le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1;
- la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail;
- la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ;
- l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent ;
- la faiblesse du dispositif de ciblage des ménages et personnes bénéficiaires.

# La Politique nationale d'action sociale (PNAS) 2007-2015

Référentiel de toutes les interventions dans le domaine de l'action sociale, la PNAS avait pour objectif d'assurer la protection et la promotion des groupes sociaux spécifiques et marginalisés et de créer les conditions favorables à une consolidation de la solidarité au sein des populations.

En termes d'acquis, elle a contribué à une meilleure coordination des actions en matière d'aide, de secours et de recours à travers l'adoption d'une série de textes en faveur des personnes vulnérables, l'orientation des décisions et des actions en matière de famille, d'enfance, de solidarité nationale et de gestion des catastrophes, l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants et la formulation de stratégies et de plans d'actions.

Au titre des faiblesses, on peut noter l'absence d'un plan d'opérationnalisation et d'un dispositif de suivi-évaluation de la PNAS. A cela s'ajoutent les insuffisances en matière de ciblage et de ressources financières mobilisées pour sa mise en œuvre.

# > Le plan stratégique de développement de la santé des travailleurs (PSD, 2016-2020)

Il a été élaboré en janvier 2016 pour orienter les actions en matière de santé et sécurité au travail. L'objectif général est d'assurer l'accès universel des travailleurs du Burkina Faso à des services de santé et de sécurité au travail de qualité.

La mise en œuvre des stratégies et activités de sécurité et santé au travail a permis : la révision des textes législatifs, règlementaires et les normes ; la production de ressources humaines de sécurité et

santé au travail ; l'organisation régulière des visites médicale des travailleurs dans les secteurs public et privé.

En matière de Femme et genre, deux politiques ont été élaborées : il s'agit de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) et la Politique Nationale Genre (PNG).

#### La Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF)

Elle a été adoptée en septembre 2004 pour servir de cadre de référence et clarifier les préoccupations de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. Dans sa mise en œuvre, elle a permis l'adoption de textes de lois en faveur des femmes; la création des Maisons de la femme; l'institutionnalisation du forum national de la femme et la mise en place de programmes et projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

Les principales insuffisances se résument à la faible appréhension et la faible analyse des facteurs d'ordre structurel à l'origine de la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes.

#### ➤ La Politique Nationale Genre (PNG 2009-2019)

Elle constitue le référentiel de l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la réduction des inégalités et des disparités entre les hommes et les femmes. Son objectif général est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

La mise en œuvre de la PNG a contribué à la réduction des inégalités entre les sexes en matière d'accès aux services sociaux, à la promotion des droits et des opportunités d'accès aux ressources et revenus, à un début d'accès des femmes aux sphères de décision ; à éveiller les consciences sur les enjeux de la prise en compte du genre dans les systèmes de planification.

En termes d'insuffisances de mise en œuvre de la PNG, figurent l'insuffisance des ressources financières, la faible capacité d'influence des cellules genres, la faible intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement, la faible production des statistiques sensibles au genre, la faible synergie entre les acteurs et la capitalisation des interventions.

#### I.6.Les grands défis à relever

Le diagnostic du secteur a permis de mettre en évidence neuf (09) défis en matière de travail, d'emploi, de protection sociale et de femme et genre. Il s'agit :

- de l'amélioration de la gouvernance du marché du travail ;
- du renforcement de la dynamique de création d'emplois productifs et décents ;
- de la promotion de la formalisation des unités économiques et des emplois informels ;
- de la promotion de l'assurance sociale;
- de l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et de la famille ;
- du renforcement de la solidarité nationale et de la gestion des catastrophes et crises humanitaires ;
- de la promotion de la sécurité et santé au travail ;
- de l'amélioration du statut socioéconomique et juridique de la femme ;
- de la réduction des inégalités de genre.

#### PARTIE II : ELÉMENTS DE LA POLITIQUE

#### II.1.Les fondements

La politique sectorielle «Travail, emploi et protection sociale» tire ses fondements des documents et référentiels internationaux, régionaux et nationaux.

#### II.1.1.Au niveau international

La politique sectorielle TEPS tire ses fondements de l'Agenda 2030 des Nations Unies, des conventions et recommandation de l'OIT et la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.

#### II.1.1.1.L'Agenda 2030

L'Agenda 2030 adopté en septembre 2015, comme nouveau programme de développement durable, lors de la 70e Assemblée Générale des Nations Unies inspire les orientations de la politique sectorielle notamment à travers les objectifs 1, 3, 5 et 8. Ces objectifs s'intitulent comme suit :

- objectif 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- objectif 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges;
- objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles;
- objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

#### II.1.1.2.Les conventions et recommandations de l'OIT

Plusieurs conventions et recommandations ont été ratifiées par le Burkina Faso en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. Il s'agit de la Convention 122 de l'OIT sur la politique de l'emploi (1964), la convention 150 sur l'administration du travail 1978, la convention 161 de l'OIT de 1985 portant sur les services de santé au travail, la convention n°102 de l'OIT et la recommandation n°202 de l'OIT et les conventions sur les principes de droit fondamentaux au travail.

### II.1.1.3.La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant

La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée le 20 novembre 1989 à New York aux Etats-Unis d'Amérique et ratifiée par le Burkina Faso le 31 aout 1990. Elle constitue le document de référence par excellence des droits des enfants et l'outil directeur dans la plupart des stratégies de lutte pour la protection des enfants.

### II.1.2.Au niveau régional

La politique sectorielle TEPS tire ses fondements des textes de l'Union Africaine (UA) et de la CEDEAO.

#### II.1.2.1.Les textes de l'Union Africaine

Les textes de l'UA ratifiés ou adoptés par le Burkina Faso portent notamment sur l'Agenda 2063, la déclaration du sommet de l'UA sur l'emploi et la pauvreté et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

#### II.1.2.2.Les textes de la CEDEAO

Le Burkina Faso a participé à l'adoption de plusieurs textes en matière de travail, de protection sociale et du genre. Il s'agit notamment de la Politique genre de la CEDEAO.

#### II.1.3.Au niveau national

La politique sectorielle TEPS tire ses fondements de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 », du Schéma national d'aménagement du développement durable du territoire (SNADDT), du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), de la Politique Nationale du Travail (PNT), du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD), de la Politique Nationale Genre (PNG), de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE).

### II.1.3.1.L'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 »

L'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 a pour vision « le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ». Elle appelle "les Burkinabè à transformer les déterminants et les mécanismes d'évolution de la société, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer leur qualité de vie."

## II.1.3.2.Le Plan National de Développement Economique et Social

Le Plan National de Développement Economique et Social est le principal référentiel de planification au Burkina Faso pour la période 2016-2020. La politique sectorielle TEPS s'inscrit dans l'axe 2 du PNDES à travers l'objectif spécifique « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ».

## II.1.3.3.La Politique Nationale du Travail

Cadre fédérateur des interventions en matière de promotion du travail décent, la PNT vise l'amélioration des conditions de travail et de la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître son efficacité aux plans économique et social.

# II.1.3.4.Le Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) au Burkina Faso

Le Programme Pays de Promotion du Travail Décent au Burkina Faso est un référentiel de la coopération technique entre l'OIT et le Burkina Faso. Il définit les stratégies d'intervention en matière d'emploi et de revenu, de protection sociale, de dialogue social et de législation du travail.

### II.1.3.5.La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)

Référentiel national en matière de protection sociale, la PNPS vise à fournir un système cohérent et efficace de protection sociale aux populations pauvres et vulnérables à travers le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion de chocs et l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

### II.1.3.6.La Politique Nationale Genre (PNG)

La Politique Nationale Genre adoptée en juillet 2009 constitue le cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Sa vision est de parvenir à "une société burkinabé débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique".

### II.1.3.7.La Politique Nationale de l'Emploi (PNE)

La Politique Nationale de l'Emploi est le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi en vue d'accroître les opportunités d'emplois décents et de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

#### II.2.Vision

Partant des fondements et considérant les défis à relever par le secteur, la vision de la politique sectorielle TEPS se décline comme suit : « une Nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale à l'horizon 2027 ».

Cette vision émane de celles énoncées dans les référentiels internationaux, régionaux et nationaux de développement et renvoie à un système de protection sociale efficace et accessible à tous, à la promotion d'un dispositif national de création d'emplois, et à l'accès à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité pour tous les actifs. Elle repose également sur l'implication de l'ensemble des acteurs.

#### II.3.Les principes directeurs

Pour une mise en œuvre réussie de la politique sectorielle TEPS, six (06) principes directeurs sont énoncés pour guider les acteurs impliqués.

#### L'inclusion

L'approche inclusive est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins spécifiques de la population. De ce fait, l'approche inclusive sera privilégiée par la politique sectorielle TEPS en vue d'impliquer effectivement l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires à toutes les étapes. Il faut donc que tous les acteurs et bénéficiaires connaissent leur rôle et responsabilité et les portent dans les différentes interventions et en synergie.

#### ▶ L'équité

L'équité est un traitement impartial des personnes en fonction de leurs besoins. En matière de travail, d'emploi et de protection sociale, il s'agira d'analyser la situation de chaque composante de la population afin d'identifier ses besoins spécifiques. Les mesures correctives à entreprendre au profit des groupes défavorisés devront permettre un équilibre social et une amélioration de la participation de ces groupes au processus de développement.

#### Le dialogue social

Le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les différents acteurs selon des modalités diverses sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Au regard de la particularité du secteur qui implique plusieurs parties, un dialogue social constructif entre les différents acteurs, aux travers de cadres formels ou informels de concertations, conditionne la réussite des actions prévues en la matière.

### La subsidiarité et le partenariat

C'est le principe de délégation de pouvoir à une tierce partie disposant d'un avantage comparatif pour mieux l'exécuter. La prise en compte de ce principe permet une synergie d'actions et la complémentarité des interventions du secteur pour l'atteinte des objectifs de la politique sectorielle.

#### La solidarité

La solidarité désigne un sentiment d'entraide et d'assistance aux personnes qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins sociaux. Elle recommande que la possibilité soit donnée à tous ceux qui ont besoin d'assistance de pouvoir y accéder et de bénéficier autant que possible de prestations de qualité dans le respect des principes et droits fondamentaux. Elle participe au maintien et au renforcement de la cohésion sociale. De ce fait, ce principe guidera la mise en œuvre de la politique sectorielle qui vise entre autres la réduction des inégalités sociales.

### > La gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats (GAR) est une approche centrée sur la réalisation des résultats définis et mesurables à travers une approche participative dans l'élaboration des programmes. Elle a pour but d'améliorer la mise en œuvre des programmes et de renforcer l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation de la gestion dans le service public. Devant l'impératif de résultats probants dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes, ainsi que dans le domaine de la protection sociale pour toutes les couches sociales, la GAR permettra d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières et d'atteindre les résultats escomptés.

### **II.4.Les orientations stratégiques**

Pour relever les défis découlant de l'analyse diagnostique de situation, des orientations stratégiques sont déclinées. Elles se composent d'un objectif global assorti d'impacts attendus et des axes stratégiques qui sont déclinés en objectifs stratégiques auxquels sont associés des effets attendus.

# II.4.1.L'objectif global et les impacts attendus

#### II.4.1.1.L'objectif global

L'objectif global de la Politique sectorielle TEPS est de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Burkina Faso.

### II.4.1.2.Les impacts attendus

Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) l'emploi productif et le travail décent sont promus, (ii) la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents est améliorée, (iii) la protection sociale est garantie à tous et (iv) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

Pour déterminer les impacts attendus à l'horizon 2027, les indicateurs suivants sont retenus (i) le taux de chômage, (ii) le taux de sous-emploi, (iii) la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO, (iv) le nombre d'accidents du travail (v) le taux de couverture du régime de l'assurance maladie universelle, (vi) l'incidence de la pauvreté, (vii) le nombre d'enfants en situation de rue, (viii) la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, (ix), la proportion des personnes handicapées actives occupées (x) le taux de pauvreté des femmes et (xi) la proportion des femmes dans les instances de décision, le ratio d'infractions du secteur formel, la proportion des personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension.

Le taux de chômage actuel de 6,6% devra être porté à 3% en 2020 puis à 1,7% en 2027. Quant au taux de sous-emploi, il était de l'ordre de 64% en 2014 dans le secteur agricole. Ce taux devrait être ramené à 30% en 2020, pour atteindre 10% au moins en 2027.

La proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO de 75% en 2018 à 100% en 2027, du taux de couverture du régime de l'assurance maladie universelle à 79% en 2027 et le nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 de travailleurs passant de 6 063 à 4 500 en 2018, 3031 en 2020 et à 1 500 en 2027 contribueront à atteindre l'impact attendu.

La réduction du nombre d'enfants en situation de rue passera de 50% et de 70% respectivement en 2020 et 2027. La proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge évoluera de 45% en 2016 à 70% et 80% respectivement en 2020 et en 2027. De même, la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées passera à 75% et 80% en 2020 et 2027. En outre, la protection et la promotion des personnes handicapées seront assurées à travers l'augmentation de la proportion des personnes handicapées actives occupées qui passera de 2, 2% en 2016 à 50 et 70% en 2020 et 2027.

La proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs qui est de 21% en 2015 passera à 30% en 2018 et 50% en 2020 et maintenir cette parité jusqu'en 2027. Aussi, la proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs) qui est de 14,79% en 2016 passera à 20% et à 30% respectivement en 2020 et 2027. De même, la proportion de politiques sectorielles, PRD et PCD intégrant le genre devra évoluer de 35% en 2016 à 100% en 2020.

# II.4.2.Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets sectoriels attendus

Pour relever les défis découlant de l'analyse diagnostique de situation, des axes stratégiques, des objectifs et des effets attendus sont clairement définis. Le relèvement de ces défis contribuera à «promouvoir les emplois productifs et décents et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso».

Conformément aux défis identifiés, quatre (04) axes stratégiques ont été définis : (i) promotion du travail décent, (ii) promotion de l'emploi productif et décent, (iii) promotion de la protection sociale, (iv) autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre.

### II.4.2.1.Axe stratégique 1 : promotion du travail décent Objectif stratégique 1.1 : améliorer la gouvernance du marché du travail

Le fonctionnement harmonieux du marché du travail permet d'accroître très significativement son efficacité économique et sociale. A cet effet, l'amélioration de la gouvernance du marché du travail s'effectuera à travers cinq (05) effets formulés (i) le cadre juridique et institutionnel du marché du travail est renforcé (ii) le dialogue social est promu (iii) le système d'information et le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail est renforcé, (iv) les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés, (v) l'action ciblée de promotion du travail décent est renforcée.

# EA 1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel du marché du travail est renforcé

L'amélioration du cadre juridique et institutionnel du marché du travail s'avère une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Etat et des partenaires sociaux en matière de gouvernance du marché du travail. Il est indispensable d'une part, d'améliorer le cadre juridique et institutionnel national du travail et d'autre part de renforcer les capacités opérationnelles des intervenants du monde du travail.

A cet effet, quatre (04) indicateurs ont été retenus : (i) la moyenne d'infractions commises par entreprise contrôlée; (ii) le ratio de travailleurs pour un inspecteur du travail, (iii) la proportion des taux de textes d'application du code du travail adoptés et vulgarisés et (iv) le taux de salaires inférieur au salaire minimum légal.

### EA 1.1.2 : le dialogue social est promu

En dépit des avancées enregistrées au cours de ces dernières années en matière de dialogue social, le monde du travail continue d'enregistrer un nombre de plus en plus élevé de conflits de travail. Ce qui témoigne d'une certaine fragilité du dialogue social et de la faible efficacité des cadres de concertation qui ont été mis en place. Ainsi, la consolidation du cadre national de dialogue social et la promotion d'une culture de dialogue social au niveau national sont des préalables pour la réussite des actions en matière de travail.

Trois (03) indicateurs ont été retenus : (i) le nombre de conflits du travail pour 10000 salariés (ii) le taux de couverture des secteurs d'activité par les conventions collectives et (iii) le taux de conciliation des différends du travail.

# EA 1.1.3 : le système d'information et le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail sont renforcés

Le renforcement du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail s'avère nécessaire pour mieux rendre compte des tendances et du dynamisme sur le marché du travail.

Pour le renforcement du système d'information sur le marché du travail, il s'agira d'assurer l'effectivité et la régularité de la production des statistiques et la réalisation des études sur l'emploi, le travail et la formation dans le respect des délais, l'accès du public aux informations, aux productions statistiques et études ainsi que la coordination de la production de données sur le marché du travail.

Pour ce qui concerne le renforcement du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail, un recensement des bureaux, offices privés de placement et entreprises de travail temporaire est nécessaire. Aussi, des contrôles doivent être effectués dans ces structures afin de s'assurer du respect des cahiers de charges. Par ailleurs, la capitalisation des recrutements effectués dans ces structures et à l'ANPE permettra de voir la contribution du privé et du service public dans la création d'emploi et dans le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

La mesure de cet effet se fera à travers cinq (05) indicateurs : (i) le taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail, (ii) le pourcentage des productions statistiques diffusées dans les délais, (iii) le taux de réalisation des études, (iv) le taux de progression du recrutement par le service public d'emploi ; (v) le taux de progression du recrutement par les services privés de placement.

# EA 1.1.4. Les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés

Le monde du travail connait plusieurs fluctuations liées à l'évolution de la situation économique, des différentes crises sociales ; toute chose qui joue sur la restructuration des entreprises. Ainsi, il est primordial de renforcer les actions en faveur des travailleurs qui perdent leur emploi et de valoriser les compétences des travailleurs admis à la retraite.

A cet effet, deux (02) indicateurs ont été retenus : (i) le nombre de travailleurs déflatés réinsérés, (ii) la proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant leur projet financé.

# EA 1.1.5 : L'action ciblée de promotion du travail décent est renforcée

Il s'agira de mettre en œuvre des actions ciblées en faveur des travailleurs migrants, des femmes, des travailleurs jeunes et des personnes handicapées en vue de prendre en compte leurs problèmes spécifiques en matière de travail et de sécurité sociale. Cet effet sera mesuré par (i) la proportion des travailleurs migrants déclarés à la CNSS, (ii) la proportion de femmes déclarées à la CNSS et à la CARFO, (iii) la proportion des travailleurs jeunes (16-20 ans) déclarés à la CNSS et à la CARFO, (iv) la proportion des personnes handicapées déclarées sensibilisées sur leurs droits au travail et à la protection sociale, (v) la proportion de travailleurs migrants sensibilisés.

# II.4.2.2.Axe stratégique 2 : la promotion de l'emploi productif et décent

Cet axe stratégique traite de l'ensemble des préoccupations relatives à la promotion de l'emploi productif et décent à travers deux (2) objectifs stratégiques : (i) renforcer la dynamique de création d'emplois productifs et décents et (ii) promouvoir la formalisation des unités économiques et des emplois informels.

# Objectif stratégique 2.1 : renforcer la dynamique de création d'emplois productifs et décents

# EA 2.1.1 : la création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie est accrue

Le renforcement de la dynamique de création d'emplois passe nécessairement par l'intégration effective des objectifs d'emplois dans les secteurs porteurs de croissance et leur appropriation par tous les acteurs. Cela se fera à travers notamment, la prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles et le renforcement du pilotage et le suivi de l'emploi. Partant de cela, il s'agira, à travers les interventions des différents secteurs, de promouvoir la création d'emplois productifs et décents à partir des actions et des investissements structurants prévus. L'effet attendu sera mesuré par le nombre moyen d'emplois décents créés par an.

# EA 2.1.2 : l'accès à l'emploi de la main d'œuvre notamment les jeunes et les femmes est amélioré

Les jeunes et les femmes représentent les franges les plus importantes de la main d'œuvre au Burkina Faso. Cependant, leur participation au processus de développement reste limitée par le chômage et le sous-emploi. Pour y remédier, il est indispensable d'élargir les opportunités d'emplois et de revenus au profit de ces franges. Cela se fera par le biais d'actions ciblées, notamment le développement d'initiatives privées au profit de ces populations. Cet effet se mesurera à travers le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Service public de l'emploi (SPE).

# EA 2.1.3 : l'employabilité des jeunes et des femmes est améliorée

Cet effet sera apprécié par le taux d'insertion professionnelle des bénéficiaires de la formation technique et professionnelle et le revenu moyen mensuel tiré d'un emploi.

L'employabilité renvoie à trois (03) dimensions que sont la possibilité de s'insérer sur le marché du travail, de créer son propre emploi, et d'être plus efficace et/ou plus productif dans l'exercice d'un emploi.

A cet effet, il est indéniable que la formation professionnelle et technique occupe une place de choix dans les stratégies d'insertion socioprofessionnelles des jeunes et des femmes au Burkina Faso.

Pour ce faire, les grandes actions à entreprendre porteront essentiellement sur l'accroissement de l'offre de formation d'une part, à travers l'identification des besoins de formation et la connaissance de la demande du marché du travail et d'autre part, l'amélioration de l'offre de formation par une structuration pertinente et cohérente du dispositif de formation professionnelle. Il s'agira également

de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des formateurs et l'adaptation des curricula de formation aux besoins du marché du travail.

# EA 2.1.4: Les micros et petites entreprises sont promues

Il consiste à promouvoir la création d'emplois à travers la création des micros et petites entreprises. Les indicateurs suivants permettront de capitaliser les actions en matière de création et de renforcement de micros et de petites entreprises par les fonds nationaux pour la promotion de l'emploi à travers un appui technique/financier : il s'agit du nombre de micro et petites entreprises créées par le service public de l'emploi et le taux de succès des entreprises créées.

Par ailleurs, il sera développé le programme d'appui à l'amélioration de l'employabilité et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes dont l'objectif est de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes.

# Objectif stratégique 2.2 : promouvoir la formalisation des unités économiques et des emplois informels

L'objectif stratégique 2.2 comporte deux (02) effets attendus qui sont :

# EA 2.2.1 : l'organisation et le fonctionnement des unités économiques sont renforcés

Les unités économiques informelles sont des unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Elles se caractérisent par un faible niveau d'organisation de leurs activités et fonctionnent en marge des règles de gestion d'une entreprise formelle. Les actions qui seront développées dans le cadre de cet effet permettront de renforcer les capacités des acteurs en vue de la formalisation de ces unités. Cet effet sera mesuré à travers trois indicateurs : le nombre d'unités économiques dont l'organisation et le fonctionnement sont renforcés, le nombre d'unités économiques formalisées et le nombre d'acteurs de l'économie informelle formés et/ou sensibilisés.

# EA 2.2.2 : l'emploi formel dans l'économie est accru

La situation de l'emploi au Burkina Faso relève que les emplois formels ne représentent qu'un peu plus de 6% de l'emploi total. Cela s'explique par la prédominance de l'informalité dans les différents secteurs d'activités. Dans ces activités, les relations de travail n'existent pas ou sont fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles ou sociales plutôt que sur des contrats de travail garantissant un revenu adéquat, la sécurité, la santé et la protection sociale du travailleur. Il s'agira d'engager des actions qui permettront d'inciter à la formalisation de ces emplois. Cet effet sera mesuré par la part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi. II.4.2.3.Axe stratégique 3 : promotion de la protection sociale

# Objectif stratégique 3. 1 : promouvoir la sécurité sociale, les mutuelles sociales et l'assurance maladie universelle

L'objectif stratégique 3.1 comporte trois (03) effets attendus : (i) l'accès des acteurs des économies informelles urbaine et rurale à la protection sociale est amélioré ; (ii) la couverture sociale des travailleurs salariés est améliorée et étendue et (iii) un système national d'assurance maladie pour tous promu.

# EA.3.1.1 : l'accès des acteurs des économies informelles urbaine et rurale à la protection sociale est amélioré

Au regard du nombre croissant des acteurs des économies informelles urbaine et rurale et des moyens limités de l'Etat pour assurer une assistance sociale efficace au profit des populations de ces secteurs économiques, il s'agira de mettre en place des systèmes de couverture parfaitement adaptés à leurs besoins et à leurs capacités contributives.

Les interventions vont consister en l'extension de la gamme de sécurité sociale notamment par la promotion de l'assurance volontaire et la promotion des mutuelles sociales.

La mesure de cet effet se fera à travers deux (02) indicateurs : (i) le nombre d'assurés volontaires, (ii) le nombre de bénéficiaires des prestations de mutuelles sociales.

# EA.3.1.2 : la couverture sociale du secteur formel est améliorée et étendue

La couverture sociale dont bénéficient les acteurs du secteur formel, notamment les travailleurs du privé est insuffisante. Le Gouvernement envisage son renforcement à travers la consolidation de l'existant et l'élargissement de cette couverture. A cet effet, les actions à mettre en œuvre sont entre autres le relèvement du taux des pensions et la poursuite de l'organisation de la visite médicale annuelle gratuite au profit des retraités.

Cet effet sera mesuré à travers les indicateurs suivants : (i) le taux de relèvement des pensions, (ii) la proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite, (iii) la proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension, (iv) le nombre de travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO.

# EA.3.1.3: un système national d'assurance maladie pour tous est promu

Dans le souci de permettre à chaque citoyen d'accéder à un minimum de soins de santé, le Gouvernement a mis en place un système national d'assurance maladie. Ce système vise une couverture sanitaire de base pour tous les Burkinabè à l'horizon 2027. Pour ce faire, les actions seront menées en vue de l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle.

Le taux de couverture de l'assurance maladie est l'indicateur retenu pour la mesure de cet effet.

# Objectif stratégique 3.2 : promouvoir la sécurité et santé au travail

La promotion de la sécurité et santé au travail vise à promouvoir un milieu de travail sécurisé et salubre et de prendre en charge la survenue des risques sanitaires liés au travail. Cela est indispensable pour garantir une productivité élevée et le bien-être des travailleurs salariés de tous les secteurs d'activités en vue de la réduction de l'absentéisme au travail lié à une incapacité ou à une maladie.

L'objectif stratégique 3.2 comporte deux effets attendus : la promotion de la prévention des risques professionnels et le renforcement de la prise en charge des travailleurs victimes de risques professionnels.

## EA.3.2.1 : la prévention des risques professionnels est promue

Pour la productivité au travail, le Gouvernement envisage de garantir la sécurité et la santé au travail à l'ensemble des travailleurs. Les actions prévues à cet effet sont le renforcement des actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'endroit des travailleurs sur les risques professionnels, la production de statistiques en sécurité et santé au travail.

Cet effet sera mesuré à travers (i) le nombre d'accidents de travail pour 1.000.000 de travailleurs; (ii) Proportion des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST victimes d'un risque professionnel; (iii) le taux de réalisation des visites des lieux de travail des entreprises affiliées à l'OST; (iv) le taux de participation des travailleurs à la visite médicale du secteur public; (v) le taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST à la visite médicale du secteur privé; (vii) la proportion des travailleurs et employeurs sensibilisés et/ou en matière de sécurité et santé au travail et (viii) l'incidence de la fréquence des accidents avec arrêt de travail des entreprises affilées à l'OST.

# EA.3.2.2 : la prise en charge des travailleurs victimes de risques professionnels est renforcée

Les indicateurs suivants permettront la mesure de l'effet : (i) la proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CNSS et (ii) la proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CARFO permettront de mesurer l'effet.

# Objectif stratégique 3.3 : améliorer les conditions de vie de l'enfant et de la famille

L'objectif stratégique comporte quatre (04) effets attendus : (i) la protection de l'enfant est renforcée (ii) l'offre éducative/encadrement de la petite enfance est améliorée; (iii) la promotion de la famille est renforcée ; (iv) l'éducation sociale est promue.

### EA 3.3.1: la protection de l'enfant est renforcée

La protection de l'enfant implique la promotion de ses droits et la prise de mesures spécifiques à son endroit dans les situations courantes qui compromettent son intégrité physique, mental et son plein épanouissement présent et futur. Cela comprend la vulgarisation des dispositions législatives et règlementaires relatives à la protection de l'enfance, la prise en charge des enfants vulnérables (y compris ceux en situation de handicap), le retrait des enfants en situation de rue, l'encadrement des enfants en situation de mobilité, la lutte contre les pires formes de travail des enfants, etc.

Pour évaluer cet effet attendu, les indicateurs suivants sont retenus : (i) le nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés, (ii) le nombre d'enfants privés de famille pris en charge, (iii) le taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et des jeunes en difficulté d'adaptation comportementale et sociale pris en charge, (iv) la proportion de recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant, (v) la proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge, (vi) le nombre d'enfants en situation de rue et (vii) le taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques ont été retenus.

# EA 3.3.2 : l'offre éducative/encadrement de la prime enfance est améliorée

Elle se traduira par le renforcement des capacités des acteurs et des populations en éducation parentale ainsi que la construction et l'équipement de nouvelles structures d'encadrement qui permettront d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre éducative de la petite enfance.

Le taux d'accès des enfants à l'encadrement de la prime enfance est l'indicateur retenu pour évaluer cet effet attendu.

# EA 3.3.3: la promotion de la famille est renforcée

L'orientation est de renforcer les capacités des différents acteurs et d'augmenter les capacités économiques des familles; surtout celles en difficulté. De ce fait, il sera question de développer des initiatives en matière d'accès aux financements, de création d'AGR offrant ainsi des opportunités économiques aux familles. De même, la question du renforcement du dispositif juridique et judicaire

et le renforcement des compétences des adolescents (es) déscolarisés (es) et des filles mères seront pris en compte.

La proportion de cas de conflits familiaux résolus et le nombre de familles vulnérables bénéficiaires d'AGR sont les indicateurs formulés pour mesurer l'atteinte de cet effet.

### EA 3.3.4: l'éducation sociale est promue

L'atteinte de cet effet nécessite le renforcement des capacités des acteurs, le renforcement des connaissances des membres de la famille sur les thématiques en rapport avec l'éducation sociale et autres thèmes connexes. De ce fait, l'accent sera mis sur l'éducation à la citoyenneté, l'éducation parentale ainsi que l'éducation à la vie familiale au profit des familles.

Le rayon moyen d'accès à un service social et le nombre de cas de conflits familiaux enregistrés sont les indicateurs de mesure de cet effet.

# Objectif stratégique 3.4 : renforcer la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires

Cet objectif stratégique comporte quatre (04) effets attendus: (i) la protection et promotion des personnes handicapées sont assurées; (ii) la protection des personnes âgées est assurée ; (iii) la solidarité nationale est renforcée; (iv) la gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée.

# EA 3.4.1 : la protection et la promotion des personnes handicapées sont assurées

A l'égard des personnes handicapées, l'intervention va s'appesantir sur la personne en vue de sa réadaptation/autonomisation et sur son milieu de vie en vue de la création d'un environnement protecteur et accommodant. Le renforcement des capacités des acteurs, la prise en charge intégrée des enfants handicapés, l'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat sont les actions à mettre en œuvre pour atteindre effet escompté, (i) La proportion des personnes handicapées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée, (ii) la proportion des personnes handicapées actives occupées, (iii) la proportion des recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits des personnes handicapées sont les indicateurs retenus pour mesurer l'effet.

# EA 3.4.2 : la protection des personnes âgées est assurée

En matière de protection de la personne âgée, il s'agit d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie par des actions de prise en charge intégrée et de promotion socioéconomique et de renforcement du cadre juridique et institutionnel. La structuration des organisations de/pour personnes âgées se poursuivra de même que son encrage institutionnel. La proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée est l'indicateur formulé pour cet effet.

## EA 3.4.3 : la solidarité nationale est renforcée

La solidarité nationale sera renforcée à travers la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement des actions de solidarité, la mise en place d'un registre unique des personnes vulnérables et la prise en charge intégrée de ces dernières.

Cet effet attendu sera mesuré par les indicateurs suivants : (i) le nombre de cas d'exclus sociaux enregistrés, (ii) la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, (iii) le nombre de donateurs contribuant à la collecte de fonds pour la solidarité, (iv) le montant des ressources mobilisées pour la solidarité.

#### EA 3.4.4 : La gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée

Il s'agira de renforcer les compétences des acteurs en matière de préparation, de prévention et de gestion des catastrophes, de prendre en charge les victimes et d'assurer la réhabilitation/relèvement des ménages victimes de ces catastrophes et crises humanitaires. (i) Le délai moyen de réaction aux urgences et (ii) le taux de ménages victimes bénéficiaires d'actions de relèvement/réhabilitation sont les indicateurs retenus pour cet effet.

Par ailleurs, il sera développé les projets d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entreprenariat des personnes handicapées au Burkina Faso; de prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV); de prise en charge des enfants et jeunes en situation de rue (PEC-EJSR) et le projet handicap et inclusion sociale. Ils ont pour objectif de contribuer à la réduction des inégalités sociales à travers la prise en charge sociale et économique desdits groupes au Burkina Faso.

II.4.2.4. Axe stratégique 4 : autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre

### Objectif stratégique 4. 1 : améliorer le statut socioéconomique et juridique de la femme

L'objectif stratégique comporte deux (02) effets sectoriels attendus : (i) l'autonomisation économique de la femme est promue et (ii) l'autonomisation sociopolitique de la femme est renforcée.

### EA 4.1.1 : l'autonomisation économique de la femme est promue

L'ambition de cet effet attendu est d'améliorer la situation économique des femmes. Il s'agit notamment de la promotion de la formation technique et professionnelle des femmes et des filles, de l'appui à la formalisation d'entreprises des femmes exerçant dans l'informel, la promotion de la création d'entreprises par les femmes et les jeunes filles.

A cela s'ajoutent l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles aux ressources et aux facteurs de production. Les indicateurs retenus pour mesurer cet effet sont (i) la proportion des femmes propriétaires d'entreprises formelles, (ii) la proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes.

### EA 4.1.2 : l'autonomisation sociopolitique de la femme est renforcée

Il s'agira de parvenir à une meilleure représentativité des femmes dans les sphères de prises de décisions et instances politiques d'au moins 30%, d'atteindre zéro tolérance face aux violences à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Les indicateurs retenus pour mesurer cet effet sont (i) la proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs) et (ii) le nombre de femmes victimes de violences enregistrées.

#### Objectif stratégique 4. 2 : réduire les inégalités de genre

Cet objectif stratégique comporte deux (02) effets attendus : (i) l'égalité et l'équité entre les sexes sont promues et (ii) l'institutionnalisation du genre est renforcée

#### EA 4.2.1 : l'égalité et l'équité entre les sexes sont promues

Il s'agira de renforcer l'égalité et l'équité de genre dans l'ensemble des secteurs d'activités. La politique s'oriente résolument dans la transformation de la perception de la société par une déconstruction des stéréotypes liés au genre pour garantir un accès égal et équitable des filles et des garçons à l'éducation, à la formation et au recrutement.

L'indice SIGI (inégalité sociale et égalité homme/femme) est l'indicateur retenu pour mesurer l'effet.

#### EA 4.2.2 : l'institutionnalisation du genre est renforcée

Cet effet attendu vise à assurer l'intégration du genre dans la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions retenues dans les référentiels nationaux. L'atteinte de cet effet nécessitera l'amélioration du niveau de connaissance et de compréhension du genre; la prise en compte du genre dans la formulation des différentes politiques, plans, programmes et projets de développement à tous les niveaux ; la budgétisation sensible au genre, la production des données désagrégées par sexe, la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des acteurs en charge de la production statistiques pour la disponibilité des données en matière de genre.

Il sera également mis en œuvre le programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso dont l'objectif est de promouvoir l'autonomisation économique, politique et sociale de la femme.

Tableau nº3: Récapitulatif des axes stratégiques, objectifs stratégiques, effets attendus et indicateurs<sup>5</sup>

ndus	cadre juridique et IEA 1.1.1.1: Nombre d'infractions relevées dans le secteur formel IEA 1.1.1.1: Nombre d'inspecteurs du travail pour 10 000 travailleurs (ratio)  IEA 1.1.1.1: Nombre de textes d'application du code du travaille adopté	ratio)  e dialogue social  IEA 1.1.1.1 : Nombre de conflits de travail pour 10 000 travailleurs  (ratio)  IEA 1.1.2.1 : Taux de couverture des secteurs d'activité par les conventions collectives	sitif  IEA 1.1.2.2: Taux de conciliation des différends du travail  IEA 1.1.3.1: Proportion des bureaux, offices privés de placement et entreprise de travail temporaire respectant les cahiers de charges cé  EA 1.1.3.2: Part contributive de l'Agence National Pour l'Emploi  (ANPE) au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi	urs.	
Effets attendus	EA 1.1.1 : le cadre institutionnel du tr est renforcé	EA 1.1.2 : Le diale est promu	EA 1.1.3 : Le dispositif d'intermédiation sur le marché du travail est renforcé	EA 1.1.4: Les travailleurs déflatés et retraités sont réinsérés	EA 1.1.5 : L'action ciblée de · promotion du travail décent est renforcée
Ohjjooris stracegiques			OS 1.1: Améliorer la gouvernance du marché du travail		•
Axio strategimes			Axe stratégique 1 : Promotion du travail décent		

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Toutes les données seront désagrégées en hommes/femmes

Axes stratéctiques	Otijecats stratégiques	Effets attendus	
		EA 2.1.1: La création dans les différents secteurs de	IEA 2.1.2.1: Nombre d'emplois décents créés par an
		l'économie est accrue	
	-	EA 2.1.2: l'accès à l'emploi de	
		la main d'œuvre, notamment les	IEA 2.1.2.2 : Taux d'insertion professionnelle des jeunes, des
Axe		jeunes, les femmes et les	femmes et des personnes marginalisées via le Service Public de
stratégique 2 :	OS 2.1 : Renforcer la	catégories sociales	l'Emploi.
La promotion	dynamique la	marginamisees est ameriore	IEA 2.1.3.1: Nombre de jeunes et des femmes ayant accéder à un
ac i cuipioi	productifs et décents	EA 2.1.3: l'employabilité des	emploi
décent		jeunes et des femmes est	IEA 2.1;3.2: Part de la main d'œuvre vers l'auto-emploi
		améliorée	IEA 2.1.3.3: Revenu moyen tiré des emplois
			IEA 2.1.4.1 Nombre de micro et petites entreprises créées
		EA 2.1.4: Les micro et petites	IEA 2.1.4.2: Nombre de micro-entreprises renforcées
		entreprises sont promues	IEA 2.1.4.3: Taux de succès des entreprises créées.
		EA 3.1.1: l'augmentation du	IEA 3.1.1.1 : Nombre de bénéficiaires de l'assurance volontaire
		nombre de bénéficiaire des	
		prestations de sécurité sociale,	IEA 3.1.1.2 : Nombre de bénéficiaires des prestations des mutuelles
		des mutuelles sociales et de	sociales
		l'Assurance maladie universelle	
A v o 3 ·	OS 3.1: Promouvoir		TEA 3.1.2.1 : Nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la
Dromotion de la	la sécurité sociale, les		CARFO
profection	mutuelles sociales et	EA 3.1.2: la couverture sociale	IEA 3.1.2.2 : Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant
sociale	l'Assurance maladie	des travailleurs salariés est	d'une pension
aoctaire	universelle	améliorée et étendue	IEA 3.1.2.3: Taux de relèvement des pensions par catégorie
	MARIE S 80		IEA 3.1.2.4 : Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite
			médicale annuelle gratuite
·····			IEA 3.2.1.1: Nombre d'accidents de travail pour 1.000.000 de
·			travailleurs (Homme /Femme)
3		and the second s	design of the commence of the control of the contro

$\leftarrow$	
ന	

Indicateurs  IEA 3.2.1.2 : Proportion des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST victimes d'un risque professionnel (Homme /Femme)  IEA 3.2.1.3 : Taux de réalisation des visites des lieux de travail des	entreprises affiliées à l'OST  IEA 3.2.1.4 : Taux de participation des travailleurs à la visite médicale du secteur public (Homme /Femme)  IEA 3.2.1.5 : Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST à la visite médicale du secteur privé (Homme /Femme)	IEA 3.2.1.6: Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à l'OST aux séances de sensibilisation (Homme /Femme) IEA 3.2.1.7: Proportion des travailleurs et employeurs sensibilisés et/ou formés en matière de sécurité et santé au travail (Homme /Femme) IEA 3.2.1.8: Incidence de fréquence des accidents avec arrêt de travail des entreprises affiliées à l'OST (Homme /Femme)	<ul> <li>IEA 3.2.2.1: Proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CNSS</li> <li>IEA 3.2.2.2: proportion des travailleurs victimes des risques professionnels pris en charge par la CARFO</li> </ul>	<ul> <li>IEA 3.3.1.1 : Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés (garçons et filles)</li> <li>IEA 3.3.1.2 : Nombre d'enfants privés de famille pris en charge IEA 3.3.1.3 : Proportion d'enfants vulnérables pris en charge</li> </ul>
Directoring	EA 3.2.1 : la prévention des risques professionnels est promue		EA 3.2.2 : la prise en charge des travailleurs est renforcée	EA 3.3.1 : La protection de l'enfant est renforcée
Objectifs stratégiques				OS 3.3: Améliorer les conditions de vie de l'enfant et de la famille

·····		<del>,</del>								,						<u>-</u> -			<u>-</u>	i
	IEA 3.3.1.4 : Taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans implientes dans les activités économiques	IEA 3.3.1.5: Nombre des enfants en situation de rue (garçons et	filles)	IEA 3.3.1.6: Taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et	jeunes en difficultés d'adaptation compormentale et sociale pris en charge (varcons et filles)	TRA 3.3.1.7: Proportion de recommandations mises en œuvre en	matière de promotion des droits de l'enfant	IEA 3.3,2.1 : Taux d'accès des enfants à l'encadrement de la prime	en enfance (garçons et filles)	IEA 3.3.3.1 : Proportion de cas de conflits familiaux résolus	IEA 3.3.2: Nombre de familles vulnérables bénéficiaires d'AGR	IEA 3.3.4.1 : Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés	IEA 3.3.4.1; Rayon moyen d'accès à un service social	IEA 3.4.1.1 : Proportion des personnes handicapées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée (hommes et femmes)	IEA 3.4.1.2: Proportion des personnes handicapées actives	occupées (hommes et femmes)	IEA 3.4.1.3 : Proportion des recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits des personnes handicapées	IEA 3.4.2.1: Proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une		IEA 3.4.3.1: Nombre de cas d'exclus sociaux enregistres (nommes et femmes)
Effers attendus			- -		•	•	•	EA 3.3.2 : 1'offre	educative/encadrement de la prime enfance est améliorée	EA 3.3.3 : la promotion de la	famille est renforcée	EA 3.3.4 : l'éducation sociale	est promue		EA 3.4.1: La protection et la promotion des nersonnes	handicanées sont assurées		EA 3.4.2: La protection des	personnes agees est assuree	EA 3.4.3 : la solidarité nationale est renforcée
Objectifs stratégiques		-			•									e programme de la companya de la com			Solidarite nationale et la gestion des catastrophes et crises	humanitaires		
Axes	-						Mare-de Mare-							ng ngang ng mangang katalan						

IEA 3:4.3.3: Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées (hommes et femmes)  IEA 3.4.3.4: Nombre de donateurs contribuant à la collecte de fonds pour la solidarité (hommes et femmes)
--

# PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

#### III.1.Dispositions de mise en œuvre

Les dispositions de mise en œuvre de la politique TEPS comprennent le dispositif institutionnel de pilotage, les instruments et les acteurs de mise en œuvre.

# III.1.1.Le dispositif institutionnel de pilotage

La coordination et le pilotage de la mise en œuvre de la politique du secteur TEPS seront assurés par un comité de pilotage, un secrétariat technique et des groupes thématiques.

#### III.1.1.1.Le comité de pilotage

Le cadre sectoriel de dialogue « travail, emploi et protection sociale » est l'organe d'orientation et de coordination de la politique. Il est placé sous la présidence du Ministre en charge de l'Emploi. Il regroupe les ministères membres du secteur, les Partenaires techniques et financiers (PTF), le secteur privé, les Collectivités territoriales, les ONG et la société civile.

# III.1.1.2.Le secrétariat technique du CSD/TEPS

Le secrétariat technique assiste le comité de pilotage dans l'orientation et la coordination de la politique sectorielle TEPS. A ce titre, il assure l'animation technique du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la politique sectorielle. Le secrétariat technique est assuré par la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'emploi en collaboration avec les DGESS des autres ministères membres du CSD/TEPS. Il élabore les rapports périodiques à soumettre au comité de pilotage sur la base des rapports des groupes thématiques validés.

# III.1.1.3.Les groupes thématiques

Il sera créé un groupe thématique pour chaque domaine de la politique sectorielle TEPS. Chaque groupe thématique sera composé de représentants des structures impliquées dans la mise en œuvre de la politique. Ils ont pour rôle d'assurer la programmation, le suivi et le reporting de l'état de réalisation des actions sectorielles et l'évolution des indicateurs sectoriels en rapport avec les thématiques développées. Ils élaborent à cet effet les rapports à transmettre au secrétariat technique.

#### III.1.2.Les instances

Le dispositif de coordination de la politique sectorielle TEPS comporte deux instances dénommées revues sectorielles. Elles constituent un cadre de dialogue regroupant les acteurs du secteur qui se tient deux fois l'année : une revue annuelle et une revue à mi-parcours. La revue sectorielle annuelle examine et valide le rapport de performance de l'année écoulée, sur la base du cadre sectoriel de mesure de performances, le cadre logique et du cadre de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants. La revue à mi-parcours examine et la situation de mise en œuvre de la politique sectorielle et statue sur les mesures à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées pour le reste de l'année.

#### III.1.3.Les instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre de la politique sectorielle TEPS se constituent: (i) d'un plan d'actions opérationnel, (ii) du plan de communication et (iii) du plan de renforcement de capacités.

# III.1.3.1.Le plan d'actions opérationnel

Un plan d'action opérationnel sera élaboré afin d'opérationnaliser la Politique sectorielle travail, emploi et protection sociale.

#### III.1.3.2.La stratégie de communication

En vue de renforcer la visibilité de la politique sectorielle et son appropriation par tous les acteurs, une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre. Les actions de communication se feront à travers des campagnes de communication, des spots publicitaires, des conférences de presse, des conférences publiques, des émissions radiophoniques et télévisuelles, des théâtres, l'édition et la diffusion du document de politique sectorielle, des couvertures médiatiques des principales instances, etc.

#### III.1.3.3.Le plan de renforcement de capacités

En vue de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation de la politique sectorielle, un plan de renforcement de capacités sera élaboré. Les actions de renforcement de capacités porteront sur la gestion des ressources humaines, sur les ressources matérielles, et les outils et instructions de suivi et évaluation.

#### III.1.4.Les acteurs de mise en œuvre

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la politique du secteur TEPS.

# III.1.4.1.Les ministères membres du CSD/TEPS

Conformément à leurs domaines d'attributions, chaque ministère membre du CSD/TEPS doit intégrer dans ses plans et programmes, les activités de la mise en œuvre de la politique sectorielle TEPS. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du secteur.

#### III.1.4.2.La société civile

Les Organisations de la Société Civile (OSC) en raison de leur rôle de veille citoyenne, contribuent à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique sectorielle.

# III.1.4.3.Le secteur privé

Le secteur privé contribue fortement à la création de richesse et d'emplois. A ce titre, il participe à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique sectorielle.

# III.1.4.3. Les partenaires sociaux

Les partenaires sociaux que sont les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs sont des acteurs clés dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de travail. Conformation au principe du tripartisme prôné par les instances internationales en matière de travail, ces acteurs participent à la mise en œuvre de ces politiques. Ils constituent un regard citoyen et interpellent l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques.

#### III.1.4.4.Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales concourent avec l'État, à l'administration et à l'aménagement du territoire. A cet effet, elles doivent entreprendre des actions entrant dans le cadre de

l'aménagement du territoire, de la promotion du développement et de la bonne gouvernance économique au niveau local. Par ailleurs, elles devront prendre en compte dans les plans locaux de développement les orientations nationales et sectorielles dont celles de la politique sectorielle TEPS.

# III.1.4.5.Les partenaires techniques et financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accompagnent l'Etat dans la définition et la mise en œuvre de sa politique de développement. Pour ce faire, elles participeront aux revues annuelle et à mi-parcours et contribueront au renforcement des capacités des acteurs. En sus de leur participation au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique sectorielle, les PTF contribueront à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la politique.

#### III.2.Le suivi et l'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation est constitué du mécanisme et des outils de suivi et d'évaluation.

#### III.2.1.Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation de la politique du secteur « travail, emploi et protection sociale » est assuré par le secrétariat technique du CSD/TEPS. Il a en charge la collecte, la centralisation, le traitement et l'analyse des données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et les cibles atteints. En outre, la politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale pour mesurer les effets et les impacts de sa mise en œuvre.

#### III.2.2.Les outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficaces de la politique sectorielle TEPS, il sera conçu, (i) un cadre logique (annexe 1), (ii) un cadre de mesure de la performance (annexe 2) et (iii) une matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (annexe 3).

Des rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits dans le cadre des travaux des revues de la politique sectorielle TEPS.

# III.3.Le mécanisme de financement

La politique sectorielle sera financée par le budget de l'Etat, les contributions des PTF et les autres formes de financement.

Au niveau interne, plusieurs stratégies permettront une mobilisation conséquente des ressources auprès de l'État, des collectivités territoriales, des ménages, des entreprises privées nationales, des ONG et associations nationales, etc. Les efforts de l'État seront soutenus par les concours financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux. En sus, l'exploitation des potentialités nationales issue d'un partenariat public-privé notamment pour la réalisation des infrastructures publiques sera privilégiée.

# III.4. L'analyse et la gestion des risques

La mise en œuvre des actions de la politique sectorielle TEPS pourrait être compromise par la survenue d'un certain nombre de risques notamment : (i) l'insécurité, (ii) les troubles socio-politiques, (iii) la faible adhésion des acteurs et (iv) le risque financier.

# > Les troubles socio-politiques

La mise en œuvre de la politique sectorielle appelle un certain nombre de réformes structurelles. La réussite de ces réformes est tributaire des résultats des négociations entre le Gouvernement et les organisations de défense des intérêts du personnel. Des conflits répétés entre ces deux entités liées aux changements à opérer, constituent aussi une source qui pourrait compromettre la réussite de la politique sectorielle.

Pour atténuer ce risque, les cadres de dialogue devront être exploités à bon escient. Des rencontres et des commissions bipartites pourraient être convoqués en cas de besoin.

A cela, il faut ajouter l'incivisme se traduisant par la défiance de l'autorité de l'État conduite le plus souvent par des jeunes. Ayant pris de l'ampleur ces dernières années, l'incivisme peut nuire à la paix et à la stabilité nationale. C'est pourquoi il constitue un risque.

#### Le risque financier

Il s'agit principalement de la persistance des difficultés de mobilisation des ressources consacrées à la mise en œuvre des actions et des régulations budgétaires liées aux contraintes financières qui affectent le secteur TEPS.

Pour faire face à ce risque, le secteur TEPS devra mettre en œuvre une stratégie efficace de mobilisation des ressources et assurer une gestion efficace et transparente des ressources mobilisées.

#### L'insécurité

Elle constitue un véritable obstacle à la mise en œuvre des programmes parce qu'elle annihile les efforts développés en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. En effet, la menace terroriste peut engendrer par endroit des difficultés de fonctionnement de plusieurs services, dont ceux en charge du secteur.

En vue de juguler ce risque terroriste, afin de préserver les acquis du secteur et garantir la mise en œuvre effective de la politique sectorielle, il est nécessaire d'appréhender ce défi à tous les niveaux notamment en termes d'information, de dispositions à prendre.

#### La faible adhésion des acteurs

La réussite de la mise en œuvre de la politique sectorielle requiert l'adhésion de tous les acteurs et les parties prenantes du secteur. L'atteinte des objectifs fixés dépendra fortement de la capacité et de la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en parfaite synergie à tous les niveaux. Dans ce sens, le dispositif institutionnel mis en place définit clairement les rôles, les responsabilités ainsi que la contribution attendue de chaque acteur. Aussi parait-il important de veiller à assurer une large communication interne et externe, un plaidoyer et la tenue régulière des revues, afin de permettre à chaque acteur de mieux participer à la mise en œuvre de la politique.

# ANNEXES

jqti
log
dre
౮
딯
le X
Ā

	an has a series		•				
Intil	Intifulé du référentiel sectoriel :		Political contradictor Transaction of the Property of the Prop			一種の様々が	
Impacte	Impact escompté (référentiel mational) :			A TOTAL CITY	*oreciton.	IOCIALE >>	
Contestibut	Contribution de la PS a l'impact (OG_PS)	La Politique sectorie et la prote	sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent la protection sociale au profit de l'ensemble des citovens du Burleina Faso	promouvoir	Pemploi p	Foductif, le trav u Burkina Faso	vail décent
	Les impacts escomptés de la goldidane sectorièlle	Les impacts attendin et dir travalides productifs et dese inégalités socia	attendus de la politique sectionelle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif mail décent; (ii) l'amélior cinn de la past du secteur privé à la création d'emplois by et décents; (iii) la garantie de la prodection sociale à tous et (iv) la réduction des lés sociales et de genre en promotivant la femme comme acteur dynamique du	NEES sont () past du sect rôfection soci ant la femme	la promo ur privé à ale à tous comme as	tion de l'emplo la création d'es et (iv) la réduct feur dynamiqu	i productif mplois ion des e du
				(erelon)nemand			
				Adicount wan		Orce	
EA.1.1.1	Moyenne d'infractions	DGT/AEPTPS	1.30	5.2%			
EA.1.1.2	Commises par entreprise visitée Ratio de travailleurs pour un inspecteur du travail	DGT/MFPTPS	INSD	. 0	4,50% 1/95000	3%	
EA.1.1.1.3	d'app	DGT/MFPTPS	MJFIP, MJDH, MS, BIT, partenaires sociaux	%0 0%	30%	100%	F 01. 10. 10. 10. 10.
			Centum 125 Seminarespond	- Amount			
			•	•			

	Interikalı referentisi sectorisi :	#104	Politique sectorielle « Travail, Binploi et Protection sociale »	Binploi et I	ratection s	ociale.»	
Tenna ort 200	Impact feetinglestelefferentiel nätional):						
Contributio	Contribution de la PS à l'impaut (OG_PS)	La Politique sectorielle et la protecti	La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso	promouvoi isemble des	r Pemploi p citoyens di	roductif, le 1 Burkina F	travail décent aso
	Les impacts escomptés de la politique sectorralle	Les impacts attendus de et du travail décent productifs et décent mégalités sociales	impacis attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifie et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des mégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du dévelopentent.	orielle TEPS sont: ( m de la part du soci de la protection so conouvant la fema développement.	i) la promo cur privé à iale à tous e comme ac	tion de l'em la création et (iv) la réd feur dynam	ploi productif d'emplois luction des iique du
IEA.1.12.1	Nombre de conflits de travail nour 10 000 salariés	DGT / MFPTPS	Parténaires sociaux	131,15	70	18	Faible
EA.1.1.2.2	Taux de couverture des secteurs d'activité par les conventions collectives	DGT / MFPTPS	Partenaires sociaux	46%	25%	%08	adhésion des partenaires sociaux
EA.1.1.2.3	Taux de conciliation des différends du travail	DGT / MFPTPS	Partenaires sociaux	%09	18	100%	
	In the world his to				TATAL ST	ng manyatil est mentoree	rentorce
				•			
EA.1.1.3.1	Taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail	ONEF	Les DGESS/les DRH, secteur privé	75%	100%	100%	
EA.1.1.3.2	Pourc statist	ONEF	Les DGESS/les DRH, secteur privé	2	100%	100%	Non adoption des textes, faible adhésion
EA.1.1.3.3	Taux de réal	ONEF	Les DGESS	20%	75%	%00I	des partenaires
IEA.1.1.3.4	Taux de progression du recrutement par le service public d'emploi	ANPE	ONEF	7%	15%	30%	

	_

	le travail décent	emploi productif on d'emplois éduction des traique du				adhésion des partenaires sociaux		
sociale»	productif, to Rurlein	otion de l'. à la créatic et (iv) la r cteur dyn	45%		1 500 (dont 450 femmes)	. 25%		
t Protection	oli: l'emploi es citovens	(f) la prom cteur privé, ociale à tous ne comme a	30%	PARTE CHARLES	645 (dont 193 femmes)	40%		
l, Emploi e	e promouv ensemble d	TEPS sourt part du se rotection s ant la ferm	P 21%		101 (dont 30 femmes)	30%		
Founding sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »	La Politique sectorielle a pour objectit global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citovens du Rurisina Pass	Les impacts attendus de la puilitique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et dir travail décent, (ii) l'améliuration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du	DGIPE/MJFIP	Thursden sector	DGT, partenaires sociaux, Association des retraités,	partenaires sociaux, Association des retraités		
	La Politique sectoriell et la protect	Les impacts attendus, et du travail déven productifs et décen mégalités sociale	ONEF	Office of the Control	FONA-DR	FONA-DR		
	Impaci escompte (referential national) : Contribution de la PS à l'impact (0 © PS)	Les impacts escomptés de la politique sectorielle	Taux de progression du recrutement par les services privés de placement		Nombre de travailleurs déflatés réinsérés	Proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant leur projet financé (hommes/femmes)	A TOTAL SECTION OF THE PROPERTY OF THE PARTY	
Control of the second	Contributi		IEA.1.1.3.5		IEA.1.1.4.1	EA.1.1.4.2		

Intiful	Intitule du référentiel sectoriel :	Politi	Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »	Emploi et P	rotection s	ociale »	October 1997 - Commission of the Commission of t
Impact est Contribution	ES)	La Politique sectorielle et la protecti	sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent la protection sociale augnofit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso	promouvoù nsemble des	r Pemploi i eitoyens d	oroductif, le u Burkina F	travail décent aso
	Les impacts escomptés de la politique sectorielle	Lestingacts attenduis di et du traitail décen producité et décen intéalités société	strondus de la politique seviorielle TRIES sout. (9) la promotion de l'emploi productif neall décent. (19-15 mélitication de la part du sectour privé à la création d'emplois ls de décents, (119-15 partituir Bela proféction souiale à tous et (iv) la réduction des lités sociâtés et de genre en promouvant la feume comme acteur dynamique du développement.	Mary Country C	A la prom Our privés fuls à fous commes	ition de l'em la création et (iv) la réd cteur dynam	ploi productif d'emplois uction des ique du
EA.1.1.5.1	Proportion des travailleurs migrants sensibilisés sur les droits fondamentaux au travail	DGESS	DGPS /DGT/, DRTPS	QN	15%	20%	
IEA.1.1.5.2	<del>  -</del> -	DGESS	CNSS/CARFO	QX.	100%	100%	•
EA.1.1.5.3	Proportion des travailleurs IEA.1.1.5.3 jeunes (16-20 ans) déclarés à la CNSS et à la CARFO	DGESS	· CNSS/CARFO	Ď	100%	100%	·
						A COUNTY OF A COUNTY	
EA.2.1.1.1	Nombre moyen d'emplois décents créés par an	ONEF	DGIPE, AGRE, DGESS	22 700 (2015)	20 000	20 000	Faible amélioration du climat des affaires
	Efferational EA 24.2 - Pacees al	2 : Pacees at Complete	l'emploi de la main d'œuvec, notanmentiles jeunes et les femmes est amélioré	em les jeur	ies et les fo	nmes est an	élioré

Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale » sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent	**************************************		faible allocation 25% budgétaire des Services publics de	Use est amidionee	60% 80% faible	amelioration du climat des 192 000 affaires		
l, Emploi et Pre e promouvoir l	ensomble des c TEPS sont: (f) parf.du secteu rotection social ant la femme c	ieveloppement	10% (2015)	166 — 1 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	° CX	ND 150	prises sont pro	
Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale » rielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi producti	attendüs de la politique sectoriede l'ensemble des citoyens du Burkina Faso attendüs de la politique sectoriede TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi vail décent; (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'ei s et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réducti tés sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique	019/01-10 <b>6</b>	ANPE, DGESS/MJFIP ONEF, MFSNF		ANPE, ONEF,. DGESS/MJFIP	ANPE, ONEF, DGESS/MJFIP	micro e les petites entreprises sont promues	
La Politique	Les impacts attendus: et du travail décen productifs et décen mégalités sociale		DGIPE	ide ninde 2. Assistanto	DGIPE	DGIPE	Biller account by 2 1.4 . Less in	
Impact escompté (référentiel national) : Contribution de la PS à l'impact (GG_PS)	Lestimpaets escomprés de la pohtique sectorielle		Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Service Public de l'Emploi		Taux d'insertion des bénéficiaires de la formation technique et professionnelle	Revenu moyen mensuel tiré d'un emploi		
Impact esi Contributio			IEA.2.1.2.1		IEA.2.1.3.1	EA.2.1.3.2		

iale » ductif, le travail décent Burkina Faso	n de l'emploi productif création d'emplois (iv) la réduction des ur dynamique du	faible 60 000 allocation budgétaire des	Services publics de l'Etat; Absence 90% de suivi des actions d'insertion	ors in or mels  ies signt renforces
ratection soc Pemploi pro- citoyens du l	i) la promotic eur privé à la iale à tous et e comme acte	40 000	75%	
Emploi et P promotivoli semble des	EBS sout: (saut du section sout de la femment de le femmen	23 729 (2015)	Ą	
Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale » ne sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent en actorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent en actorielle au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso	Lestimpacts attendus de laquiditiquie sectoritàle TEBS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) il amblioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productif et décenis, (iii) la garântie de la part du sociale à tous et (iv) la réduction des protection sociales sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.	Fonds nationaux, projets et programmes sectoriels	DGIPE ONEF, DGESS, ANPE	One of the control of
East Politique	Les impacts of et du trai productifi inégali	90 I	90	
Indicule du référentiel sectoriel: Impact escompté (référentiel mational):	Jes impacis escomptes de la gibitique sectorielle	Nombre de micro et petites IEA.2.1.4.1 entreprises créées par le service	Taux de succès des entreprises créées	ONTO THE SECOND ON THE SECOND

Impact	Impact escompté (référentiel nationel)	92	Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »	il, Emploi e	t Protection	sociale »	
Contribut	Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	La Politíque sectoriel et la protec	La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protéction sociale au profit de l'ensemble des citoses du B	le promouv.	oir l'emploi	productif, l	e travail décei
	Les impacts escomptés de la politique sectourille	Les impacts attendus et du trayail déce productifs et déce inégalités social	Impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du trayail décent, (ii) l'améliaration de la part du sector privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la profection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promotivant la femme comme acteur dynamique du	TEPS sont epart du se rodestion si	cteur prive ociale à tous ne comme a	otion de l'el ta la création et (iv) la ré cteur dyna	raso mploi product n d'emplois duction des
EA.2.2.1.1	Nombre d'unités économiques dont l'organisation et le fonctionnement sont renforcés	DGIPE	ONEF, DGESS, ANPE	développement. ANPE 1162	8 412	20 137	Insuffisance du budget
IEA.2.2.1.2		DGIPE	ONEF, ANPE, DGESS/MJFIP, MCIA	8 561	996 99	140 854	alloué au structures en
IEA.2.2.1.3	Nombre d'acteurs de l'économie informelle formés et/ou sensibilisés	DGIPE	ONEF, ANPE DGESS/MJFIP	1162	8 412	20 137	l'économie informelle; Faible
					i i		travailleurs
		• 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e				
IEA.2.2.3.1	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	ONEF	DGIPE, DGESS, ANPE/MJFIP, CNPB	6,6% (2014)	15%	40%	Faible amélioration du climat des
							affaires

主义都为统治政治。

:=	
-5	

Installe	Incitation efficientiel sectoriel:		Folitique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »	Emploi et P	rotection sc	ciale »	
Impact esc Contribution	Impact escompte (referentie) national):: Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	La Politique sectorielle et la protécié	La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la profection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso	promouvoir semble des	l'emploi p citoyens du	roductif, le trava Burkina Faso	iil décent
Les mina	Les impacis escomptés de la politique sécépéelle	Lesimpasts affordus d et du fransildeem producifis et likem inegaliks steinle	pacts attenduis de la politique sectradelle UGBS sont: (i) la promotion de l'emploi productif du trascalide art. (ii) à sinch crasinon de la past du secteur privé à la création d'emplois alretta et ricepta simi la grazinte de la pacteciron sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités suciales et de peur et proprieur de feminie somme acteur dynamique du développament.	GRS sout: (1 to 1 t	Ola promo Our privé a idle a tous Somme as	tion de l'emploi la création d'em et (iv) la réductio teur dynamique	productif plois on des du
			The second secon	Part Section		imegicalle est amolloré	610ré
					4		
IEA.3.1.1.1	Nombre d'assurés volontaires	DGESS/MFPTPS	CNSS	9 394	19 394	33 364	
EA.3.1.1.2	Nombre de bénéficiaires des prestations des mutuelles	DGESS/MFPTPS	MS, structures mutualistes	65 436	1 935 916	10 935 000	
	Sociales Sociales					éfendue	
					Ý		
EA 3.1.2.1	Nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO	DGESS/MFPTPS	CNSS	346 304 (dont 76 528) femmes en 2015)	470 801(dont 104 040 femmes)	645 096 (dont 142 557 femmes)	:
	Williams — Amministration — Amministration — Amministration — Amministration — Amministration — Amministration	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	The state of the s				

Proportion de personnes de plus beneficié de la visite médicale proportion de retraités ayant beneficié de la visite médicale annuelle gratuite  Le taux de couverture de l'AMU  Le taux de couverture de l'AMU  Consideration de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite annuelle gratuite de l'AMU  Consideration de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite annuelle gratuite de l'AMU  Consideration de retraités ayant l'AMU  Consideration de l'AMU  Consideration d'AMU  Consideration d'AM	Proportion de personnes de plus sectornelle pensions de 64 ans bénéficiant d'une producting pensions par catégorie proportion de retraités ayant pensions par catégorie conscille gratuite de la visite médicale conscille gratuite proportion de couverture de samuelle gratuite proportion de converture de sectorie de la visite médicale conscille sectorie de la visite médicale sectorie de la visite de la visite médicale sectorie de la visite d		Impact escompte (référentiel national):	Pol	Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »	il, Emploi e	t Protection	Sociale »	77,000
Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pensions par catégorie pensions par catégorie proportion de retraités ayant pensions par catégorie proportion de retraités ayant pénéficié de la visite médicale CNSS, CA annuelle gratuite de la visite de la visite de la visite médicale l'AMU	Proportion de personnes de plus escarielle pensions de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension pension pensions par catégorie proportion de retraités ayant Proportion de retraités ayant Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite annuelle gratuite proportion de retraités ayant l'AMU  Le taux de couverture de ST-AM  Le taux de couverture de ST-AM  Le taux de couverture de ST-AM	Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension pension de retraités ayant proportion de la visite métal de la visite	outribution de la PS à l'impact (OG_PS)	La Poirtique	e a pour objectif global e Hon séciale au profit de l	e promouv ensemble o	our Penaploi es affazone	productif, le	travail déc
Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une Dension Taux de relèvement des Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite Le taux de couverture de 1'AMU	Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une DG pension  Taux de relèvement des DC pensions par catégorie Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite  Le taux de couverture de l'AMU  Le taux de couverture de l'AMU  Le taux de couverture de l'AMU	Proportion de personnes de plus de 64 ans benéficiant d'une pension 3 Taux de relèvement des pension 4 DGESS/MFPTPS CNSS, CARFO 7% 10% 12% Proportion de retraités ayant Proportion de ret	Les impacts escomptés de la politique sectomelle	Lestimpacts attendis et dustraval décer productifs et décer inégalités socials	de Arpolitique se storicile 14. (ii) l'améliération de l 18. (iii) la gatairie de la 1 es et de genre éu promou	TERS sont rpart du se rotection s	(f) lk prom cteur privé ociale à tou ne comme	otion de l'em à la création : et (iv) la réd	ploi produ d'emplois fuction des
Taux de relèvement des DGPS/MFPTPS CNSS, CARFO Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite  Le faux de couverture de ST-AMU MS, structures ON 25%  TAMU AND	Taux de relèvement des BGPS/MFPTPS . CNSS, CARFO 60% Proportion de retraités ayant 60% CNSS, CARFO 0ST . ND 60%  I.e. faux de couverture de 17-AMU 606/64/10-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-	Taux de relèvement des DGPS/MFPTPS CNSS, CARFO Pensions par catégorie Proportion de retraités ayant Abnéficié de la visite médicale CNSS, CARFO OST ND 60% 80% annuelle gratuite  Le taux de couverture de ST-AMU MS, structures MS, structures TAMU AS, structures TAMU AS, structures MS, structures TAMU AS, structures MS, structures TAMU AS, structu	\$	DGESS/MFPTPS	CNSS, CARFO	ppement.	10%	12%	nn anhr
Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale annuelle gratuite annuelle gratuite  annuelle gratuite  annuelle gratuite  Le taux de couverture de ST-AMU  I'AMU  Oblique gratuite  ST-AMU  MS, structures  Oblique gratuite  To the taux de couverture de ST-AMU  mutualistes  Oct.  ND 60%  60%  50%  50%  25%	Proportion de retraités ayant bénéficié de la visite médicale CNSS, CARFO OST ND 60% annuelle gratuite annuelle gratuite retraités annuelle gratuite sant de couverture de la visite médicale strand MS, structures mutualistes 0% 25% mutualistes 0% 25% Effécation de ST-AMU MS, structures the sunt en travail	Proportion de retraités ayant constitue de la visite médicale CNSS, CARFO OST ND 60% 80% 80% annuelle gratuite annuelle gratuite converture de strand NS, structures notation of strand		DGPS/MFPTPS	CNSS, CARFO				
Le taux de couverture de ST-AMU MS, structures, 0% 25% mutualistes 0% 25%	Le taux de couverture de ST-AMU  Objecti Tit gique 32 : Promografie et la sun état rearmine  **Effetablife in EA32 1: 1 is présenting et la sun état rearmine	Le taux de couverture de ST-AMU MS, structures 0% 25% 79% mutualistes 0% 25% 79% T9% Effectification of 124 in the securitée is sinification and securitée i		CNSS, CARFO	OST	NO.	%09	%08	
Le taux de couverture de ST-AMU MS, structures 0% 25% mutualistes 0% 25%	Le taux de couverture de ST-AMU MS, structures, 0% 25% mutualistes 0% 25% mutualistes 0% 25% Effetigique 32 * Bromony (m. 14 m. c. 15 m. c	Le taux de couverture de l'AMU 1'AMU Objeça Stategave 32 Promografia is structures 0% 25% 79% mutualistes 0% 25% 79% 79% mutualistes 0% 25% 79% 79% mutualistes 0% 25% 79% 79% 00% 00% 00% 00% 00% 00% 00% 00% 00% 0							
1'AMU ST-AMU MS, structures 0% 25% mutualistes 0% 25%	1'AMU Chiech Strategiore 32 streething to smith transmit  Effective for the formal streething of the smith transmit	1'AMU  Chilectic Stratum ST-AMU  mutualistes  "Town 25% 79% mutualistes 0% 25% 79% mutualistes 1'AMU  Effective Stratum Stratu	Physical						
	Wiedarch Charles and Anna Charles and An	of the property of the spring of the second	1'AMU		MS, structures, mutualistes	%0	.74	262	

HINE PROPERTY.

Intitul	Individual officential sectorial:	Polife	Politique sectorielle « Travall, Emploi et Protection sociale »	Smploi et P	rotection so	ciale »	
Impact esco	Impact escompt&(rétérentie) métional) : Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	La Politique sectorièlle et la protessi	La Politique sectorielle a pour object <b>if global d</b> e promouvour l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'eusemble des citoyens du Burkina Paso	reamourou semble des	Pemploi pi oftoyens du	oduciif, le Burkina F	travail décent laso
		Les impacts effentiffet	Lesimpards ettendificile in juististate exceptions 34008 sout: (6) la promotion de l'emploi productif	GPS some	) la promo	ion de l'em socréation	ploi productif d'emplois
Les impac	Les impacts excomptés de la gollégue	et drutessall disease productifical disease	et du travail décens, (17) à méthy suite de la frédérité a sociale à tous et (17) la réduction des productin et décents (11) la pasancie (12 la frédérité passible à tous et (17) la réduction des		isle trous	(iv) la réc	hickion des siene du
				Servent.			
EA.3.2.1.1	Nombre d'accidents du travail pour 1 million de travailleurs	DGESS/MFPTPS	CNSS, CARFO	6063,85 (2014)	3031	1 500	
IEA.3.2.1.2	Proportion des travailleurs des entreprises affiliées victimes d'un risque professionnel	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	2,16%	1,90%	. 1%	
EA.3.2.1.3	Taux de réalisation des visites des lieux de travail des	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST.	91,99%	%00'56	100	Non adhésion
IEA.3.2.1.4	entreprises affiliees  Taux de participation des travailleurs à la visite médicale	·	DRH et DAF des ministères, institutions et les DR/santé	23,97%	20%	75%	des employeurs et des travailleurs
EA.3.2.1.5	Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées à la visite médicale du secteur privé;	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	79,38%	%06	95%	de santé et sécurité au travail
IEA.3.2.1.6	Taux de participation des travailleurs des entreprises affiliées aux séances de sensibilisation	OST	MFPTPS/ employeurs et les CSST	75,09%	%08	%06	
EA.3.2.1.7	Propor	DGPS/DRTPS	CARFO/IMT/Employeur CSST/	20%	20%	%06	

++	
- 54	٠

Impact escor	Impact escompté (référentiel national) :		rounque sectorrelle « Trayail, Emploi et Protection sociale »	l, Emploi e	t Protection	sociale »	
Contribution	Contribution de la PS à l'impaci (OG_PS)	La Politique sectoriell et la protec	ne sectorielle a nour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citnoens du Rurbins Desc	e promouv ensemble d	oir l'emploi es cifavens d	productif, L	e travail décent Face
Les impacts	Les impacts escomptés de la politique sectorielle	Les impacts attendus et du travail décer productifs et décen inégalités socials	apacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif du trayail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois oductifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du	TEPS sont part du se rôtection s	(i) la promoteur privé i ociale à tous ne comme a	otion de l'er l'la création et (iv) la ré	mploi productif 1 d'emplois duction des
	matière de sécurité et santé au travail.		one of the control of	developpement			
IEA.3.2.1.8 a	Incidence de fréquence des accidents avec arrêt de travail des entreprises affiliées	OST	MFPTPS/ employeurs et	1,07%	%6'0	%9'0	
					rees nerthrees		
					*		
IEA 3.2.2.1	Proportion des travailleurs victimes de risques professionnels pris en charge par la CNSS	CNSS	Mini Santé	83%	87%	95%	Y
EA 3.2.2.2 pi	Proportion des travailleurs victimes de risques professionnels pris en charge par la CARFO	CARFO	Mini Santé	9,10%	25%	75%	des partenaires sociaux
70 (S)	Olifecut strategiques 3: Am		Alloren er vondidons de vie de l'enfant av de le fomille	Sant of da			

	٠.	
•	_	
	*	

Impact ecomple (refreentie) initional):  Contribution de la 185 à Finapact (OG_PS)  La Folitique sector-ille a nour objectif productif, le travail décent  Contribution de la 185 à Finapact (OG_PS)  Les impact escondiels des logicalités des dioperations de l'emploi productif  Les impact escondiels des deviolences  Les impact en refres de la 185 à Finapact (OG_PS)  Les impact escondiels des dioperations de l'emploi productif  Les impact est dipperations de l'emploi productif  Les impact est dipperations de l'emploi productif  Les impact est dipperation de l'action d'action d	Inditol	Intitulé du référentiel sectoriel :		Póliúque sectorielle «Travall, Emploi et Protection sociale »	Emphoi ee	Protection s	ociale »
Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés  Nombre d'enfants privés de famille pris en charge  Taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et de jeunes en difficulté d'adaptation comportementale et sociale pris en charge  Proportion de recommandations en charge promotion des droits de l'enfant Proportion d'enfants	Impact esc Contributio	ompté (référentfol national) : n de la PS à l'impact (OG_PS)	La Politique sectorielle et la protecti	n pour objectif global de n-sociale au profit de l'u	promotvo neemble de	ir Pemploi p s cifoyens d	roductif, le tr ı Burkina Fa
Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés faites aux enfants enregistrés faites aux enfants enregistrés faites aux enfants enregistrés faites aux enfants privés de famille pris en charge famille pris en charge raux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et de jeunes en difficulté d'adaptation comportementale et sociale pris en charge recommandations en charge recommandations specification de recommandations en charge proportion de recommandations socioprofessionnelle des prisent et sociale pris en charge proportion de recommandations approprie d'enfants et de j'enfant promotion des droits de l'enfant promotion des droits de l'enfant promotion des droits de l'enfants charge charge		ds escomprés de la portique seconomiente	Les impacts sittendus de et du travail afteira. productifs et disent inégalities actais	ila malfingure scotonicile (ii) ('amélinosética de la 'Aii) la garajuje de la pr el de geare en premone	Part du sec diretion so diretion so di fa fema	(f) la promo teur privé à ciale à tous te comme a	tion de l'empl la création d et (iv) la rédu teur dynamic
Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés DGPEA/MFSNF UNICEF 345 135 filles)  Nombre d'enfants privés de famille pris en charge Taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et de jeunes en difficulté d'adaptation comportementale et sociale pris en charge Proportion de recommandations en charge Proportion de recommandations spriche des dentifies pris en cuvre en matière de promotion des droits de l'enfant Proportion d'enfants charge charge charge				e A			
Nombre d'enfants privés de	IEA.3.3.1.1	Nombre de cas de violences faites aux enfants enregistrés	DGPEA/MFSNF	UNICEF	850 (dont 345 filles)	500(dont 135 filles)	300 (dont 95 filles)
Socioprofessionnelle des enfants et de jeunes en difficulté d'adaptation d'enfants et commandations en charge en couvre en matière de promotion des droits de l'enfant promotion d'enfants vulnérables identifies pris en charge comportion d'enfants vulnérables identifies pris en charge charge comportion d'enfants charge charg	IEA.3.3.1.2	Nombre d'enfants privés de famille pris en charge	DGPEA/MFSNF	DPFSNF, OSC	742 (dont 393filles)	480 (dont 252 filles)	350 (dont 180 filles)
comportementale et sociale pris en charge Proportion de recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant Proportion d'enfants vulnérables identifies pris en charge charge	EA.3.3.1.3	Taux d'insertion socioprofessionnelle des enfants et de jeunes en difficulté d'adaptation	INEFPRO, MEADO/MFSNF	DGPEA/MFSNF	42%	.53%	%09
Proportion de recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant Proportion d'enfants vulnérables identifies pris en charge  Proportion de recommandations SP/CNE DGPEA/MFSNF 30% 50% 70% 70%		comportementale et sociale pris en charge		And the second s			
Proportion d'enfants CMLS/MFSNF DGEPEA, DGSN 45% 70% vulnérables identifies pris en charge	EA.3.3.1.4		SP/CNE	DGPEA/MFSNF	30%	20%	100%
	IEA.3.3.1.5		CMLS/MFSNF	DGEPEA, DGSN	45%	70%	%08

٠	_
•	-
٠	_

Intitule du référentiel sectoriel :		Politique sectorialle Tressett Dente	1070			
Impact escompté (référentiel national) :			s combine	rotection	sociale »	
Contribution de la PS à l'impace (OG_PS)	La Politique sectoriel et la protec	La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoses, d., p.,	e promouv	ir l'emploi	productif, le travai	l décent
Les impacts escomptés de la politique sectorielle	Les lurptots attendus et dir trayail déca productifs et déca mégalités tocial	Lesitupacts attendus de la politique acctorielle TIBES sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du trayail décent, (ii) l'amélianation de la productif part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la gazanti de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des mégalifies sociales et de gant et bromouvent du temme comme acteur dynamique du dévelonment.	orielle TELS sout in de la princia se de la protection s indopreprincia fem	(f) la pron cione privé, ciale à fons de comme a	offion de l'emploi pr l'la création d'emp et (rv) la réduction eteur dynamique d	Toductii Iois I des u
IEA.3.3.1.6 Nombre d'enfants en situation de rue	DGPEA/MFSNF	INEFPRO, MEADO	9313 (7564 garçons, 1749	7000(5685 garçons, 1315 filles)	4000(3249 garçons, 751 filles)	
I aux de prévalence des enfants  IEA.3.3.1.7 de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	MFPTPS	MFSNF	41% (2014)	25%	15%	
	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR			enfance est améliorée	lior tee	
Taux d'accès des enfants à l'encadrement de la prime enfance	DGEPEA/MFSNF	DAF, communautés religieuses, OSC	%50'0	0,95%	2,50%	
				مرسور والمستول والمستول		

Intitute du référentiel sectoriel:		Politique sectorielle « Travall, Emploi et Protection sociale »	Emploiet	Protection 4	ociale »	
Impact escompté (référentiel mational) : Contribution de la PS à l'Impact (OG-BS)	Ca Politiques	ne sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent L'Employment amont an profit de l'ensemble des citovens du Burkina Faso	promouvoi memblede	r l'emploi l reitovens d	productif, le trav u Burkina Faso	ail décent
		The state of the s	Safety and the	(a to promo	ition de l'emploi	productif
Les impacts escomptés de la politique sectorielle	Lesampacts antonous et din travisladera productifs et decir inégalités social	ampacts attended de in foundition of the part of the section privé à la création d'emplois et un travail décent. (II) la gar articé de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des productifs et décents. (II) la gar articé de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégatités sociales et de genre-en promairement la nume comme acteur dynamique du dévelopment.	n de la ganet du soc de la grocketton so omentement la fonte developpement	Self pay (Self p	i la création d'en et (iv) la réducti cteur dynamique	uplois on des can
EA.3.3.3.1 Proportion de cas de conflits familiany résolus	DGPFG/MFSNF	DGPFG/MFSNF	27,60%	30%	35%	
IEA.3.3.2 Nombre de familles vulnérables bénéficiaires d'AGR	DGPFG/MFSNF	DGESS/MFSNF	225	009	1000	
	Diffee affandin 10	andn fijk 3.3-4: Nedwesskon sociale berlynomio				
IEA.3.3.4.1 Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés	DGPFG/MFSNF.	DGESS/MFSNF, MJDHPC	2490	2000	1300	
IEA.3.3.4.2 Rayon moyen d'accès à un service social	DGPFG/MFSNF	DAF, DRH	50 km	40 km	20 km	
		ingergen er gelich werde er seine er gelich er gelich er gesteun des sones Anderen er gelich er gelich er gelich er gelich er gelich er gelich er gelichen er gelichen er gelichen er gelichen des gelichen er gelich			integralising estion des canastropues et erraes	
			4			
Proportion des personnes IEA.3.4.1.1 handicapées bénéficiaires d'une nrise en charge intégrée	DGSN/MFSNF	DGFNS, SP/COMUD- H, OSC	3%	20%	20%	
						<b>L</b>

(	iff, le travail décent ina Faso	Femploi productif ation d'emplois la réduction des ynamique du	. :			The bloom	<i>1</i> 9	
sociale	produc	iotion de à la créi s et (iv) acteur d	. 70%	20%			%08	
Protection	ir Pemploi s citoyens	(f) la pron Seur privé ciale à tou ne comme	20%	30%	renforcée	:	20%	3
Emploi et	promouvo nsemble de	orielle TEPS sont: m'de la pari du ses de la protection so omouvant la femn développement.	2,20%	20%	s âgées est		2%	
Politique sectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale »	La Politique sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso	impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du développement.	SP/COMUD-H, OSC	DGSN/MFSNF, OSC	13.4.2 : La protection des personnes âgées est renforcée		NSDQ	III BA S. 4.3 - Les solidarités maxion side est reuriou cée
Polif	La Politique sectorielle et la protecti	Les impacts attendus d et du travail décent productifs et décent mégalités sociales	DGSN/MFSNF	SP/СОМUD-H	liffet aftendu EA 342 - La		DGSN/MFSNF	Erret-stronith: BAS &
Intitulé du référentiel sectoriel :	Impact escompté (référentiel national) : Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	Les impácts escomptés de la politique sectorelle	Proportion des personnes handicapées actives occupées	Proportion des recommandations mises en œuvre en matière de promotion des droits des personnes handicapées			Proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée	
Intiful	Impact esc Contributio	Les Impa	IEA.3.4.1.2	IEA.3.4.1.3			IEA.3.4.2.1	

Infilm	Infifulé du référentiel sectoriel :		Politique sectorielle « Travall Tannioi et Profection sociale »	- Familyi e	Profestion s		
Impact es	Impact escompté (référentiel national) :			<b>H</b>		THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	
Contributi	Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	La Folinque sectoriel et la protéc	sectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso	e promouve ensemble d	oir Pemploi <sub>I</sub> es citoyens d	roductif, le travai u Burkina Faso	ii décent
Les m	Les impacts escomptés de la pôlitique sectorielle	Les impacts attendus et du travail déce productifs et décer inégalités social	simpacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du travail décent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégalités sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du dévelonnement.	orielle TEPS sont: on de la part du se de la protection s romouvant la femi dévelonnement.	(i) la promo cteur privé à ciale à tous ne comme a	tion de l'emploi p la création d'emp et (iv) la réduction teur dynamique d	plois n des du
EA.3.4.3.1	Nombre de cas d'exclus sociaux enregistrés	DGSN/MFSNF	Communautés religieuses, OSC	926 (dont 922 femmes)	750 (dont 746 femmes)	450 (dont 446 femmes)	
EA.3.4.3.2	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	DGSN/MFSNF	DGFNS, Communautés religieuses, OSC	QN	75%	%08	
EA.3.4.3.3	Nombre de donateurs contribuant à la collecte de fonds pour la solidarité	DGFNS/MFSNF	DGSN/MFSNF	Ð	2000	0009	
IEA.3.4.3.4	Montant des ressources mobilisées	DGFNS/MFSNF	DGSN/MFSNF	20528940	20528940 200000000 600000000	000000009	. 1 .1
				<b>Ingelia</b>	session en	űrée.	
			• • •	***************************************	viii .		
EA.3.4.4.1	Délai moyen de réaction aux urgences	SP/CONASUR/MFSNF	AMBF, ARBF	48H	. 48H	24H	-
IEA.3.4.4.2	Taux de ménages victimes bénéficiaires d'actions de relèvement/ réhabilitation	SP/CONASUR/MFSNF	AMBF, ARBF	10%	.20%	40%	

* iff, le travail décent din Faso	el'emploi productif ation d'emplois la réduction des Fnamique du	re de la femme			de la loi sur la parité	
Sociale Product de Buck	Otton de Sector			55%	20%	<b>.</b>
f Protection oir l'emploi les citoyens	: (i) la prom exteur privè ociale à tou me comme.	nomique et		20%	42%	
Emploi e promouvensemble o	orielle TEPS sont an de la part du se de la protection s romouvant la fem dévelonment	Psocio-équ		21%	38,14%	
Politiques ectorielle « Travail, Emploi et Protection sociale.»  Politiques ectorielle a pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et a protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso	s impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont: (i) la promotion de l'emploi productif et du tratall'dézent, (ii) l'amélioration de la part du secteur privé à la création d'emplois productif et décents, (iii) la garantie de la protection sociale à tous et (iv) la réduction des inégallés sociales et de genre en promouvant la femme comme acteur dynamique du dévelonment	Objectiferratégique 4.1 : Amélibrer le statut socio-économique et juridique de la femme EA 4.1.18 L'authnomisation socia-économique de la femme est avenue.		MCIA:	DGPPF, DGESS/MAAH	
Politiquesectoriell etse protec	s impacts attendus et du translidéper productif et décen inégalles socials	Objectiforantegiq EA 4.1.11 Danton	R. S.	DGAEF/MFSNF	DGAEF/MFSNF	

